

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2016

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Marine MALBERG à M. Adrien TIBERTI
M. Jacques LEFORT à Mme Nicole SPINNEWEBER

Excusés

M. Stéphane MARTINET
Mme Dominique KIELEMOËS

A 19h25, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner M. David BELLARD comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

M. le Maire : « Nous allons adopter le procès-verbal de la dernière séance. Y-a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « L'ordre du jour comporte des communications, des délibérations et des vœux. Je vous informe qu'aucun élu ne s'étant inscrit sur les délibérations, ces dernières feront l'objet d'un vote global. Notre Conseil d'arrondissement débattera sur les communications et sur les vœux. Une fois n'est pas coutume, les élus du 11^{ème} arrondissement auront choisi les sujets sur lesquels ils débattront ce soir.

Mme Marine MALBERG a donné un pouvoir à M. Adrien TIBERTI et M. Jacques LEFORT a donné son pouvoir à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

COMMUNICATION SUR LE VŒU RELATIF A LA CIRCULATION NOCTURNE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE QUARTIER BELLEVILLE / SAINT MAUR

M. le Maire : « Comme je l'avais proposé, nous faisons dorénavant systématiquement en début de Conseil d'arrondissement une communication sur les vœux adoptés par les Conseils de quartiers pour informer l'ensemble des élus et des personnes assistant au Conseil d'arrondissement. Depuis notre dernière séance, un seul Conseil de quartier, celui de Belleville / Saint-Maur, a adopté un vœu le 1^{er} décembre 2015. Il a adopté un vœu sur la circulation nocturne dans son quartier. Des éléments de ce vœu ayant été repris dans un vœu déposé par M. Christian SAINT-ETIENNE, nous aurons l'occasion de débattre sur le fond de ce vœu lors de son examen. Je m'en tiens à cette brève communication et vous donne rendez-vous dans quelques instants pour débattre de ce vœu. »

COMMUNICATION SUR LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL (IIL) CONSACRE AU BUDGET PARTICIPATIF 2016

M. le Maire : « Nous en venons à la communication sur le montant des Investissements d'Intérêt Local consacrés à la prochaine édition du Budget participatif. Cette année, comme l'an dernier, la Maire de Paris a décidé de consacrer une partie importante du budget de la Ville au Budget participatif. Comme vous le savez, les mairies d'arrondissement ont la possibilité de faire de même en parallèle. Mme Nawel OUMER va vous indiquer dans quelles conditions nous allons faire cet exercice cette année. »

Mme OUMER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vais vous donner les éléments principaux de cette édition 2016 du Budget Participatif. A l'échelle parisienne, l'enveloppe consacrée au Budget Participatif est de 100 millions d'euros. Le dispositif comporte quelques modifications qui tiennent compte d'observations à la suite des éditions de 2014 (qui ne portait que sur des projets au niveau parisien) et de 2015 (projets au niveau de Paris et des arrondissements).

En 2016, comme l'année précédente, le Maire du 11^{ème} arrondissement a choisi de consacrer la part maximum possible du montant des investissements d'intérêts locaux (IIL) permise pour le Budget participatif :

- L'enveloppe dédiée à l'espace public atteint la part maximum, 40% des IIL soit 439.800 €.
- L'enveloppe des investissements dédiée aux équipements de proximité (30% des IIL) est de 901.200 €.

La totalité de ces parts maximum consacrés au Budget Participatif pour le 11^{ème} arrondissement, sur décision du Maire du 11^{ème} arrondissement, représente une somme d'1.341.000 €.

Une règle existait déjà lors de la précédente édition, celle qui consistait à ce que la Maire de Paris accordait 1 euro pour chaque euro consacré par le Maire d'arrondissement. Cette année, la Maire de Paris a décidé que pour 1 euro consacré par le Maire d'arrondissement, la Ville donnerait 2 euros pour augmenter la capacité du Budget Participatif. Avec cette règle, le montant maximum que peut accorder le Maire d'arrondissement au Budget participatif s'élève à 4 023 000 €, soit une enveloppe assez conséquente au niveau des investissements. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Au nom du groupe communiste, je voudrais féliciter de la poursuite de l'opération et du fait que le Budget Participatif prenne de l'ampleur. J'ai cependant quelques remarques à faire sur la précédente édition :

- Nous avons constaté l'an dernier qu'il n'y avait pas énormément de votants. Il faudrait trouver les moyens d'augmenter le nombre de personnes qui participent à l'élaboration du Budget Participatif.
- Beaucoup de projets proposés étaient liés aux écoles, entraînant une mise en concurrence des communautés scolaires, une école pouvant obtenir davantage de votes qu'une autre école. Or, ce n'est pas ce que nous voulons pour nos écoles. Elles sont aussi chères à nos yeux les unes que les autres. Afin d'éviter cette concurrence, je ne sais pas s'il est possible ou entendable d'exclure les écoles du Budget Participatif, en disant que le budget

d'investissement consacré à l'entretien, à la rénovation et au développement de nos écoles et collèges, ne peut faire partie du Budget Participatif puisque cela fait partie de nos priorités.

Vous allez me dire que mon regard n'est pas objectif, mais au vu de la faible mobilisation, il ne faudrait pas que ce soient les quartiers et les familles les moins en difficulté qui aient le temps et l'énergie suffisante pour se consacrer au Budget Participatif, et que les écoles qui concentrent les familles les moins en difficulté bénéficient alors d'investissements plus importants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Mme Nawel OUMER va apporter des éléments de réponse à ces deux questions importantes. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Nous avons quand même obtenu un fort taux de participation qui a été en nette progression entre 2014 et 2015, particulièrement dans le 11^{ème} arrondissement. Nous avons essayé d'élargir les moyens d'accès et nous avons tenu compte des remarques faites pour augmenter le nombre de points de vote. Le site internet dédié a été simplifié (il n'y a plus qu'un seul site). J'entends dans votre remarque que l'on peut faire mieux, et c'est ce que l'on souhaite évidemment.

Concernant les écoles, le sujet a été pris en compte après ce qui a été constaté lors du Budget Participatif 2015. Cette remarque sur les familles qui auraient un accès plus difficile ou qui auraient moins de facilité à s'engager dans ce processus a été prise en compte : un budget a été dégagé du Budget Participatif (10 millions d'euros) pour être consacré aux écoles afin de ne plus se retrouver avec des projets qui relevaient de l'entretien. Nous l'avions expliqué à la soirée de lancement du Budget Participatif 2016 : dans ces situations, le budget classique de la mairie d'arrondissement reprend le relais. Dans les quartiers où l'on pourrait trouver ce type de difficulté, nous avons un budget spécifique consacré notamment aux quartiers classés Politique de la ville (30 millions d'euros).

Ces deux remarques ont été prises en compte puisque des mesures ont été mises en place pour que le Budget Participatif puisse être accessible aux personnes qui pourraient en être le plus éloignées, par manque d'habitude ou de réflexe, ou pour une cause matérielle (pas d'accès internet ; la Ville travaille actuellement sur la fracture internet). Une réunion se tiendra bientôt dans un quartier Politique de la ville pour informer les habitants du quartier sur les mesures et les possibilités.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que la plateforme servant à déposer les projets est ouverte jusqu'au 19 février. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le site *budgetparticipatif.paris* étant ouvert, je vous invite tous à y déposer vos idées avant le 19 février. Pour celles et ceux qui ont déposé un projet qui n'a pas été adopté l'an dernier, je précise qu'il est possible de le déposer à nouveau. »

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GEREES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2015

M. le Maire : « La communication suivante est relative aux occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Une communication est maintenant traditionnellement prévue au sein de notre Conseil sur les occupations temporaires de salles gérées directement par le Conseil d'arrondissement. Nous allons aborder les chiffres de 2015.

Les salles concernées sont essentiellement les salles de la Mairie :

- Salle Henri Mortier
- Salle d'attente des mariages
- Salle des mariages
- Salle des fêtes
- Salle Sedaine
- Salle Roussel
- Deux salles extérieures : salle Olympe de Gouges et salle Jean Aicard

Pour 2015, 126 conventions d'occupation temporaire de salles ont été signées :

- 26 pour la salle des fêtes
- 51 pour la salle Olympe de Gouges
- 49 pour les autres salles

Le total est inférieur à l'année précédente (146 conventions signées en 2014) mais cela est lié à la réduction d'activités importante de la vie municipale en novembre et décembre.

Sur ces 126 conventions :

- 93 ont été passées avec des associations,
- 31 avec des établissements publics, des directions de la Ville ou des établissements de l'Education Nationale,
- 7 avec des établissements privés,
- 2 avec des syndicats,
- 3 avec des partis ou associations politiques.

Sur les 126 conventions signées, 119 l'ont été à titre gracieux et 7 ont fait l'objet d'une tarification telle que prévue par délibération, permettant des recettes d'environ 15.000 € (3000 € de plus qu'en 2014). Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Pouvez-vous nous dire quels sont les établissements privés qui ont bénéficiés de ces locations ? »

M. LEBON : « Il y a :

- L'école d'art Maryse Eloy (11^{ème} arrondissement)
- Un établissement du 11^{ème} arrondissement du Crédit Mutuel
- Carelle Mutuelle, avec qui nous avons signé 4 conventions
- La structure Coopération et Famille (13^{ème} arrondissement)

Chacune de ces conventions ont été passées selon une tarification prévue. Les associations et les établissements publics sont eux dispensés et bénéficient d'une mise à disposition à titre gracieux. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au point suivant. »

DEBAT SANS VOTE SUR L'EVOLUTION DU STATUT DE PARIS

M. le Maire : « Dans le fil des communications, je vous propose de continuer avec le débat sans vote sur l'évolution du statut de Paris.

Mme Anne HIDALGO a lancé une importante concertation pour réformer le statut de notre collectivité parisienne. Dans le cadre de cette concertation, elle a souhaité que les Conseils d'arrondissement puissent avoir un débat sur l'évolution du statut de Paris. Cette réforme vise une simplification administrative, une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et la Ville, ainsi qu'un renforcement du rôle des mairies d'arrondissement. Je peux dire d'ores et déjà que, le travail ayant été engagé en septembre 2015, les Parisiennes et les Parisiens sont invités à donner leur point de vue dans la rubrique dédiée sur le site *Paris.fr*.

En effet, Mme Anne HIDALGO a lancé en septembre dernier cette question de l'évolution du statut de Paris, en accord avec le gouvernement, pour passer à une nouvelle étape : l'élaboration d'une réforme institutionnelle ambitieuse. Depuis octobre, les groupes politiques du Conseil de Paris et les maires d'arrondissement, de la majorité et de l'opposition, travaillent sur cette question. Nous avons été convoqués à de nombreuses reprises à des réunions à l'Hôtel de Ville pour échanger sur les différents sujets. M. Bruno JULLIARD pilote cette réflexion, avec M. Emmanuel GREGOIRE et M. Mao PENINOU, adjoints à la Maire de Paris chargés respectivement du personnel et de l'administration générale, et de l'organisation du Conseil de Paris. Ce travail s'est fait également en lien étroit avec la Préfecture de police et la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France.

Ces quatre mois de concertation ont été denses et riches, avec une implication contrastée des groupes, mais la plupart des groupes du Conseil de Paris se sont pleinement investis dans ce travail. Ce travail avait pour but de faire émerger des points de convergence dans un sujet qui doit évidemment respecter les opinions de chacun mais qui doit aussi arriver à se hisser au-delà des positions partisans car il s'agit de l'avenir institutionnel de notre ville, de la capitale. Il est donc nécessaire d'avancer dans le dialogue, tout en écoutant les arguments et les attentes de toutes les sensibilités.

Ce travail a confirmé trois orientations principales. Elles feront l'objet d'un débat à la prochaine séance du Conseil de Paris, qui proposera ensuite au gouvernement et au Parlement une évolution de ce statut. Cette évolution porte sur :

- la fusion de la Ville et du Département
- le renforcement du rôle des mairies d'arrondissement
- l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Paris.

Fusion de la Ville et du Département

Tout le monde sait que Paris est à la fois une ville et un département, mais on ne sait pas très bien à quoi cela correspond aujourd'hui. Il y a une existence administrative : des services travaillent sur

les sujets départementaux, d'autres sur les sujets municipaux, et en prenant garde de le faire au titre de la bonne collectivité.

Cette fusion, qualifiée par la Chambre Régionale des Comptes d' « irréversible » et de « légitime », a été pensée pour aboutir à une entité unique, pour mettre fin à cet enchevêtrement de compétences, et pour rendre la collectivité plus identifiable et compréhensible pour les citoyens.

Elle permettrait de simplifier les procédures de passation des marchés publics : aujourd'hui selon la compétence invoquée, c'est l'une ou l'autre des collectivités qui doit passer le marché et les entreprises ne s'y retrouvent plus. Indiquer simplement par inadvertance la mauvaise collectivité dans la réponse peut rendre l'offre irrecevable. Il y a un ensemble d'éléments très pratiques qui sont aujourd'hui caduques.

Elle garantirait une gouvernance plus efficace : aujourd'hui, le Conseil de Paris siège tantôt en formation de conseil municipal tantôt en formation de conseil général.

Elle renforcerait la transparence et la sincérité budgétaire : nous avons deux budgets et cela ne facilite pas le travail de ceux qui veulent rechercher une information.

Elle élargirait les compétences des arrondissements aux affaires départementales : de nombreuses structures ou associations exercent sur le territoire du 11^{ème} arrondissement au titre des compétences départementales, et pour autant, le Conseil d'arrondissement n'en a pas connaissance puisqu'il n'a connaissance que des sujets municipaux.

Renforcement du rôle des mairies d'arrondissement

Dans la continuité des actions de déconcentration engagées depuis 2001, et accélérées depuis 2014, un recensement de l'ensemble des compétences des différents niveaux a été effectué afin de voir dans quels domaines il était possible de rapprocher du terrain les responsabilités et les prises de décisions, notamment en matière de propreté, de lutte contre les incivilités, de Politique de la ville, de subventions aux associations, d'affichage associatif, d'occupation du domaine public, et voire même dans la délivrance des titres d'identité. Ce sont autant d'exemples qui ont émergé et sur lesquels nous pouvons nous demander s'il vaut mieux aller dans un bureau central de l'administration parisienne ou venir dans une mairie d'arrondissement pour poursuivre ces démarches.

Pour tenir compte des nouveaux équilibres démographiques, il nous a semblé également important de poser la question du regroupement d'un certain nombre d'arrondissements. Entre le 1^{er} et le 15^{ème} arrondissement, il y a aujourd'hui un rapport de 1 à 15 dans la population (*le 1^{er} arrondissement compte 15 fois moins d'habitants que le 15^{ème} arrondissement*). Avoir des administrations parallèles de tailles aussi diverses qui ont les mêmes fonctions au service des populations, suscite des interrogations et n'apparaît pas être la meilleure utilisation de l'argent public au service de nos concitoyens.

Ce renforcement du rôle des maires et des mairies d'arrondissement pose évidemment en même temps la question de la fusion d'un certain nombre d'arrondissements. Je pense que chacun ayant lu la presse, la question de la fusion des quatre premiers arrondissements est posée.

Evolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Paris

Il existe de nombreux dispositifs qui sont dérogatoires et qui se sont accumulés au fil des décennies, ce qui les rend complexes et parfois illisibles. Ni la Maire de Paris ni les maires d'arrondissement n'ont de pouvoir de police car Paris est une capitale. Toutefois, sur un certain nombre de sujets, il faut que la police se centre sur sa mission prioritaire, la sécurité. Les discussions qui ont été engagées avec le Préfet de police, le Préfet de Paris et la Région permettent d'envisager la rétrocession à la Ville de certaines compétences, notamment en matière de circulation, de lutte contre l'habitat indigne (qui relève aujourd'hui du Préfet), de nuisances sonores d'origine professionnelle, de régulation des activités économiques, des affaires funéraires, de la police des baignades, de la délivrance des titres d'identité, la maîtrise des berges de Seine et de la gestion des taxis. Cette liste a été mise sur table dans les groupes de travail que j'avais évoqué plus tôt.

Je vous invite Mesdames et Messieurs les élus du Conseil du 11^{ème} arrondissement à un débat sur ces différentes questions, sachant que nous aurons aussi l'occasion de poursuivre ce débat lors de la prochaine séance du Conseil de Paris le 15 février. Je rappelle que le site *idee.paris* est ouvert pour que les Parisiennes et les Parisiens ayant des suggestions à faire sur ces propositions puissent le faire avant le prochain Conseil de Paris et que leurs suggestions soient utilement intégrées à nos débats.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est tout à fait favorable à la réforme proposée et il est favorable à une réforme maximale. On estime que la réforme doit aller dans le sens de plus de rationalité, de plus de lisibilité pour le public, dans le sens d'un plus grand pragmatisme opérationnel, et bien sûr dans le sens d'une économie d'échelle.

Pour reprendre les principaux points de réforme évoqués, la fusion entre la commune et le département ne fait pas débat, je crois qu'il y a un vrai consensus. Même si j'appartiens à un groupe politique qui a demandé le maintien des départements ruraux, nous sommes favorables à la disparition progressive des départements urbains. Au-delà du département de Paris, il y a probablement un gros travail à faire en matière de fusion des départements limitrophes à la commune de Paris. Nous regrettons d'ailleurs la disparition du département de la Seine, qui regroupait autrefois les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis. Nous avons créé une forme de ségrégation avec les populations les plus aisées à l'ouest et les populations les plus défavorisées à l'est. Il est temps de réfléchir à une fusion de ces départements et à une mise en commun des richesses et des budgets.

Sur la réforme des arrondissements, nous sommes également favorables à une fusion maximale. Mais parmi les regroupements d'arrondissements proposés (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}) (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}) (8^{ème} et 9^{ème}), nous préférierions une fusion des arrondissements centraux des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} arrondissements, des arrondissements centraux de la Rive gauche (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}). Et pourquoi ne pas regrouper les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements qui sont tous sur la Rive droite, plutôt que de faire une séparation et faire un arrondissement qui soit à cheval sur la Seine.

Sur le transfert des compétences de l'Etat à la Ville, nous sommes également favorables à ce que la commune de Paris devienne une commune de plein exercice, comme les autres 36000 communes de France. Il n'est pas normal aujourd'hui que la commune de Paris et que le maire

de Paris ait moins de compétences que le maire de Lamotte-Beuvron ou d'Orléans. Nous sommes donc favorables à un transfert de compétences de l'Etat vers la Ville de Paris.

Sur le transfert de compétences intramuros, entre le central et les arrondissements, de manière pragmatique, nous sommes aussi favorables à ce transfert de compétences vers les mairies d'arrondissement en matière de propreté, de gestion de l'espace public et de gestion des équipements publics.

Mon dernier point qui n'est pas le moindre : au-delà de cette proposition de réforme qui va dans le bon sens, la vraie réforme que nous pourrions attendre est une réforme qui aille au-delà des frontières du périphérique. Quand on regarde le plan de Paris qui reflète actuellement les arrondissements, on voit que Paris a grandi à chaque fois de manière concentrique avec les limites de Charles V, puis les limites des Fermiers généraux, et ensuite sous le Second Empire avec le volontarisme de Napoléon III et du Baron Haussmann qui ont annexé les communes riveraines de Paris, avec l'intégration de Bercy, de Charonne, de la Villette, des Batignolles et de Javel. Aujourd'hui, pourquoi ne pas proposer la même chose c'est-à-dire proposer aux communes riveraines de Paris, par référendum d'initiative locale, de rejoindre Paris et de devenir les 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, ou 24^{ème} arrondissements de Paris. Je pense que beaucoup de citoyens au-delà du périphérique y seraient favorables. Je pense que cela changerait véritablement l'échelle et la puissance de la ville. Aujourd'hui, le métro arrive largement en-dehors des frontières du périphérique, donc pourquoi ne pas faire de même en matière de frontières administratives ? La nouvelle frontière en matière de réforme du statut administratif de Paris se trouve peut-être là. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai noté les demandes d'intervention de M. Patrick BLOCHE, M. Adrien TIBERTI, M. Eric GARANDEAU, M. Pierre JAPHET, Mme Leïla DIRI, M. Luc LEBON et M. David BELLIARD. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Vous avez présenté de manière très complète le compte-rendu du groupe de travail qui a été mis en place. Le challenge ainsi lancé est de réformer profondément le statut de Paris dans des conditions qui vont largement au-delà de la loi Paris Marseille Lyon (PML), votée fin 1982 et appliquée en 1983, donnant naissance à de vraies mairies d'arrondissement.

Je pense qu'il faut qu'on inscrive en perspective cette réforme telle qu'elle nous est proposée et à la lumière de ce qui s'est passé depuis une trentaine d'années dans notre pays au niveau de l'Etat, avec le double phénomène de la décentralisation (suite aux lois Defferre en 1982) et de l'intégration plus poussée dans l'Union Européenne. Je dis ceci car il y a eu dans notre pays pour l'Etat, longtemps qualifié de « jacobin », ce double mouvement vers le haut, vers l'Union Européenne, avec la subsidiarité, et vers le bas (sans que le terme soit péjoratif) en direction des différents niveaux de collectivités territoriales avec des transferts de compétences qui ont été amenés à s'élargir de lois de décentralisation en lois de décentralisation (nous en avons voté récemment à l'Assemblée Nationale).

Le challenge est à peu près identique pour Paris. Je trouve passionnant que ce débat ait lieu avant même que le conseil métropolitain ait été mis en place, et que l'on s'inscrive ainsi dans une démarche, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF le rappelait, en ouvrant des perspectives encore plus larges que ce qu'est la métropole parisienne et ses institutions naissantes.

Parallèlement, vous avez très bien rappelé M. le Maire la nécessité de pousser plus loin les feux de la décentralisation au niveau des mairies d'arrondissement. Rappelons, s'il le fallait, qu'à partir de

1995 et jusqu'en 2001 et l'élection de M. Bertrand DELANOË, les maires d'arrondissement (de la majorité) étaient également adjoints au Maire de Paris pour que le Maire de Paris, dans une logique très centralisatrice, exerce directement sa tutelle sur les maires d'arrondissement. Quinze ans plus tard, nous mesurons le chemin parcouru, de par la volonté de M. Bertrand DELANOË durant deux mandats et de par la volonté de Mme Anne HIDALGO aujourd'hui.

Quand on parle de renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement par un transfert de compétences entre la Mairie de Paris et les maires d'arrondissement, il ne s'agit pas uniquement d'une redistribution des cartes entre élus. Mais cette réforme a évidemment un objectif politique central, c'est-à-dire d'être une réforme pour les Parisiennes et les Parisiens. Je pense que les mairies d'arrondissement ont pu prouver ces dernières années combien les compétences qui leur avaient été transférées se traduisaient pour nos concitoyennes et nos concitoyens par une meilleure gestion du service public municipal, par un gain de temps précieux, par une plus grande réactivité, une plus grande efficacité, et même des conséquences très positives d'un point de vue budgétaire, car la gestion de proximité c'est aussi des économies que l'on réalise. Il faut que nous nous saisissons de toutes les perspectives qui sont ouvertes à ce titre.

Au-delà de la fusion entre la ville et le département telle qu'elle nous est proposée, il faut redéfinir les compétences entre la Préfecture de police, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement. Je le dis car cette réforme très volontariste s'inscrit alors même que Paris n'est pas encore une commune de droit commun et que tous les maires de France, hormis la Maire de Paris, ont souvent des compétences beaucoup plus larges et notamment des pouvoirs de police que la Maire de Paris n'a pas pour l'instant. Incontestablement, la possibilité que les maires d'arrondissement ou la Maire de Paris (dans les compétences qui resteront les siennes) se voient attribuer un certain nombre de pouvoirs de police dans certains domaines. Je pense notamment à toutes les conséquences dans le domaine de la circulation. Ils seront des gages de meilleure efficacité du service public pris dans sa globalité, qu'il s'agisse du service public de l'Etat ou du service public municipal.

Il va falloir que l'on travaille néanmoins de manière fine. Je le dis peut-être par réflexe ou par expérience. Je ne voudrais pas que des transferts de compétences vers un certain nombre de domaines conduisent à ce que la vie des maires d'arrondissement devienne parfois une vie difficile. Je pense notamment à tout ce qui peut concerner les autorisations de nuit et la gestion d'activités nocturnes (débit de boissons et l'enjeu de la licence IV). Il y a une dimension économique qui pourrait amener à ce que les compétences des mairies d'arrondissement soient plus importantes, notamment lorsqu'il faut lutter contre des logiques de mono-activité comme en connaît notre arrondissement. Le 11^{ème} détient le plus grand nombre de licence IV à Paris (1500). Je pense qu'il va falloir faire la part entre l'attractivité, le dynamisme, qui passe entre autres par la vie nocturne, prisme d'une activité économique dynamique dans un arrondissement parisien, et l'ordre public qui pourrait demeurer dans une coproduction active entre la Préfecture de police, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement. Sinon dans tous les autres champs visés (propreté, lutte contre le logement insalubre, subventions) nous voyons bien tous les progrès qui pourraient être réalisés.

Il s'agit d'une bonne réforme. Il va falloir de la volonté politique et un vrai pouvoir de conviction, mais c'est le législateur que je suis qui prend en compte le fait qu'il va falloir convaincre. Comme le disait une citation célèbre, « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Puisqu'il s'agit d'un débat, permettez-moi de répondre aux deux précédentes interventions, d'abord à la question de la puissance évoquée par M. MIKHAÏLOFF et ensuite à M. BLOCHE au sujet de la décentralisation.

Cher Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, je crois qu'en parlant de puissance de la ville, vous avez lâché le véritable pot aux roses : quand on parle de ces histoires de fusion ville/département, quand vous osez même vous prononcer pour la recréation du département de la Seine, vous ne vous situez non pas dans la préoccupation du bien-être des habitants mais dans la compétition internationale uniquement sur le plan économique. Parce que renforcer la puissance de nos collectivités, y compris artificiellement, sans tenir compte de la volonté des habitants, sert uniquement à se positionner sur les grands enjeux économiques dans une économie capitaliste, qui elle-même est en telle grande difficulté que je ne vois pas l'intérêt de nos collectivités de la soutenir indéfiniment.

Recréer le département de la Seine, dites-vous. Mais vous rappelez-vous de la situation ? Rappelez-vous que pendant plus de cent ans, la domination de la commune de la ville de Paris sur ce département a conduit à ce qu'une importante partie des richesses du département, notamment les richesses industrielles de la banlieue, permette le développement d'équipements très importants dont a bénéficié la seule ville de Paris. Le département de la Seine a été l'instrument de la domination de la ville de Paris sur la banlieue. De ce point de vue, la création des départements de la petite couronne est un véritable progrès pour les politiques publiques.

Par ailleurs, la fusion ville/département comporte un risque grave selon nous : affaiblir cet échelon territorial qui est, comme la Commune, un héritage de la glorieuse Révolution française. Je sais bien que l'on entend souvent parler de « millefeuille territorial ». Il se trouve que les mêmes qui ont créé le millefeuille territorial veulent maintenant le faire disparaître en rajoutant des échelons. Pour mémoire, les régions ont été créées il y a un peu plus de trente ans. Alors même que les régions, comme collectivités territoriales de plein exercice avec des élections régulières, cher M. BLOCHE, commençaient à devenir des réalités concrètes et tangibles pour les habitants, le législateur, vous-même, avez choisi d'en changer les contours sans l'avis des populations, évitant de rendre cette affaire plus complexe.

De la même façon, des établissements publics de coopération intercommunale ont été créés partout sur le territoire par cinq/sept lois successives. Ils ont pris de plus en plus d'importance jusqu'à devenir des métropoles. Par exemple la métropole lyonnaise a supplanté le département. On a été jusqu'à créer la métropole du Grand Paris. Et là, j'ai un peu de mal à voir le lien avec l'objectif, que je crois que nous partageons, de décentralisation car objectivement, le législateur a prévu qu'un certain nombre de compétences municipales remontent à un échelon supérieur, l'échelon métropolitain, qui à mon avis n'est pas très démocratique. Je donne ce simple exemple : notre Conseil de Paris respecte la parité, et le conseil métropolitain comprend seulement 30% de femmes. C'est à ces personnes-là, assez peu représentatives, que nous allons confier des pouvoirs que le Conseil de Paris exerçait jusqu'à présent. Je trouve que parler de décentralisation, alors que nous venons de mettre en place la métropole, que l'on va donner un énorme pouvoir en l'occurrence à la Droite, me semble un peu osé. Pour autant, le transfert des compétences de l'Etat à la Maire de Paris, l'intégration de Paris dans le droit commun, est une bonne chose de notre point de vue.

L'augmentation des compétences des mairies d'arrondissement peut être une bonne chose, à condition qu'elles soient bien définies. Le rapprochement des arrondissements centraux se justifie sur un plan démocratique. La question de représentation soulevée par le Conseil constitutionnel lui-même justifie ce rapprochement. Je mettrai cependant deux bémols :

Tout cela se fait sans réelle concertation des habitants concernés dans les quatre premiers arrondissements. Dans le contexte d'austérité budgétaire, qui n'est pas le choix de la Ville de Paris mais qui est malgré tout dans la nécessité de faire des économies, il ne faudrait pas que le rapprochement des arrondissements centraux se traduise par la disparition ou l'éloignement d'un certain nombre de services publics. Je pose une question simple : quid des différentes mairies d'arrondissement et des services utiles à la population (état civil) qui y sont hébergés ? Que deviendront-ils ? Seront-ils regroupés ? La fusion des arrondissements sera-t-elle une simple fusion des Conseils d'arrondissement sans réelle incidence sur le service au public, ou sera-t-elle plus large ? La question n'est pas tranchée et reste un peu floue.

Je reviens sur la fusion ville/département. Vous le savez, le groupe communiste est attaché à la défense de tous les acquis démocratique de la Révolution française. Fusionner la ville et le département à Paris pourrait apparaître indolore puisque bien peu de Parisiens voient la différence, et que visiblement bien peu de conseillers de Paris entendent encore la cloche qui leur permet de s'apercevoir qu'ils ne sont plus conseillers municipaux mais conseillers départementaux. Mais pour autant, cela serait un symbole terrible pour tous les départements qui sont en charge de l'action sociale et qui représentent des espaces démocratiques anciens dans lesquels la population peut se projeter et s'identifier. Le projet de fusion ville/département intervient dans un contexte long. J'ai fait allusion à la métropole de Lyon, adoptée sans aucune consultation populaire. Je fais également référence à la collectivité unique en Corse, adoptée sans aucune consultation populaire et qui va se traduire par des problèmes très compliqués à gérer. Je ne vous parlerai pas de la fusion des services départementaux de Haute-Corse et de Corse du Sud et du service d'incendie et de secours...

Vous avez compris l'opposition des communistes qui ne sont pas favorables à la fusion ville/département. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Je constate qu'il y a des divergences sur ce projet, même au sein de cette majorité. Comme vous nous invitez à le faire, je vais essayer d'avoir une vision non-partisane de ce sujet aussi important pour la vie des Parisiens.

Il est évident que le statut de Paris doit évoluer, cela a déjà été argumenté à de nombreuses reprises. Cela a même donné lieu à une consultation du Grand Paris initiée par le précédent Président de la République, qui avait mobilisé dix équipes d'architectes urbanistes pour réfléchir à la modernisation de notre capitale qui s'est construite par élargissements successifs et qui a été bloquée à un moment par le périphérique, un boulevard devenu un rempart coupant artificiellement le cœur de la métropole de ses membres parfois les plus dynamiques, qui se trouvent aussi bien en-deçà qu'au-delà du périphérique.

Il ne peut qu'y avoir unanimité sur la nécessité de revoir le statut de Paris. Tellement important qu'il est très choquant de voir que ce sujet est un peu confisqué, comme le disait M. TIBERTI : jusqu'ici, les Parisiens n'ont pas le droit de parole sur la conception de cette réforme, qui a été élaborée dans une antichambre et qu'il faudrait passer à toute force parce qu'il y aurait soudain une urgence absolue.

La vraie difficulté, le vrai enjeu que l'on veut mentionner est celui de la consultation et celui de la démocratie. Il est nécessaire de consulter tous les Parisiens sur la réforme. Lorsqu'on parle de fusionner des arrondissements, on parle évidemment d'une identité qui est chère aux habitants des arrondissements concernés. Aujourd'hui, on voit bien que l'identité évolue ; on a tous

plusieurs identités en nous. Il y a une identité de quartier ou d'arrondissement qui est très importante et qui peut aller de pair avec une identité parisienne, ou Grand parisienne. S'il est question de fusionner des arrondissements, pourquoi les quatre premiers arrondissements et non pas des communes se trouvant au-delà du périphérique qui ont parfois moins d'habitants que le 1^{er} arrondissement. On sait bien que le 11^{ème} arrondissement est le plus dense et le plus peuplé : si l'on veut absolument tout niveler, cela ne ferait-il pas sens de fractionner le 11^{ème} arrondissement ? Bref, plein de questions sont à évoquer et on ne voit pas l'utilité d'une réforme croupion qui ne traiterait que d'une toute petite partie du sujet. La méthode est donc la première difficulté que l'on veut soulever ; il faut une méthode qui soit réellement engageante et participative, et qui ouvre la totalité des sujets et les soumette à discussion des Parisiens.

La deuxième difficulté concerne la question du périmètre. Le périmètre pertinent, tous les experts le disent, toutes les études ont été faites, est celui du Grand Paris et c'est pour cette raison que la métropole a été érigée. Fusionner la Ville de Paris avec le département, reconstituer le département de la Seine, c'est très bien mais cela n'a plus de sens aujourd'hui. Il faut aller beaucoup plus loin et intégrer la première et éventuellement la deuxième couronne. Cela semble une évidence. Un atelier international du Grand Paris a été constitué ; son conseil scientifique a constaté que les frontières de la métropole étaient encore insuffisamment étendues et qu'il y avait encore bien des communes qui restaient au-delà de ce périmètre pertinent.

Il y a également un problème de portée. Aujourd'hui on voit, y compris comme conseiller d'arrondissement, que le pouvoir des arrondissements est extrêmement limité. M. le Maire, vous avez le pouvoir de proposer au Conseil de Paris, dont vous êtes membre heureusement, et la possibilité de voter des délibérations. Mais cette enceinte dans laquelle nous sommes n'a malheureusement qu'un pouvoir d'avis. Il me semble qu'il pourrait être plus intéressant d'avoir des délibérations ayant une véritable portée concrète. Je pense que les spectateurs dans la salle aimeraient également que nous soyons une assemblée réellement délibérante et décisionnaire, notamment pour tout ce qui concerne leur vie quotidienne (vie scolaire, gestion de l'espace public, propreté). Ce sont des questions qui devraient être traitées au niveau de l'arrondissement. Or, la réforme prévoit exactement le contraire, c'est-à-dire une recentralisation. Toutes les questions portant sur l'attribution des logements sociaux, les comités de gestion des CAS (Centres d'Action Sociale), la recentralisation de la restauration scolaire, etc., sont des questions qui vont remonter au niveau central alors qu'il faudrait les décentraliser.

Inversement, certaines prérogatives aujourd'hui exercées par la Ville de Paris, dans la mesure où l'échelon pertinent est celui de la métropole, gagneraient à être portées au niveau de la métropole. Cela semble être une totale évidence surtout en ce qui concerne les grands axes de circulation : fermer des voies sur berges sans se préoccuper des besoins en déplacements des habitants, non Parisiens mais qui ont besoin de passer par le centre de Paris pour circuler d'une banlieue à l'autre. Cela n'a pas de sens car cela crée de l'engorgement et des embouteillages, et nous ne résolvons pas le problème des habitants de proche banlieue qui méritent tout autant que nous de s'appeler des Parisiens.

Les grands événements sportifs et internationaux devraient également être gérés au niveau de la métropole, qui aurait dans ce cas la même dimension que Londres ou que Berlin. De même, la lutte contre la pollution de l'air ne devrait pas s'arrêter au périphérique.

Il semble de bon sens que des prérogatives de la Ville de Paris devraient être décentralisées à votre niveau M. le Maire, et inversement d'autres prérogatives de la Ville de Paris devraient être remontées au niveau de la métropole. Mais ce n'est pas ce que prévoit le texte actuel, sans doute parce qu'il a été abordé de manière un peu partisane et, surtout, précipitée.

Enfin, il y a des compétences qui ne sont pas exercées du tout. Dans un arrondissement aussi meurtri que le nôtre, on veut à nouveau mettre sur la table le fait que nous considérons qu'il est anormal de ne pas avoir de police municipale armée dans cet arrondissement, tout comme dans les autres arrondissements de Paris... Vous pouvez siffler, mais moi je ne siffle pas sur les victimes des précédents attentats. Je ne trouve pas cela correct de siffler ainsi. Nous le disons, nous estimons nécessaire d'avoir une police municipale armée. Et ceci devrait aussi être traité dans cette réforme puisqu'elle a vocation à traiter de beaucoup de sujets. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Chacun exprime librement ses positions. Il faut que chacun se respecte. Je donne la parole à M. David BELLARD. »

M. BELLARD : « Merci M. le Maire. Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, notre groupe est favorable dans l'esprit avec cette proposition de réforme. Vous l'avez exprimé dans votre introduction et dans votre présentation, il y a un certain nombre d'inégalités :

- des inégalités de représentation. Les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas également représentés au Conseil de Paris ;
- des inégalités de populations ;
- des inégalités de qualité de services municipaux à la population, avec des différences de moyens importantes entre les arrondissements.

Pour nous, cette réforme doit avoir deux objectifs : le rééquilibrage des inégalités de représentation et une amélioration de la qualité de service public. Il faut qu'elle serve aux Parisiennes et aux Parisiens.

Beaucoup de choses ont été dites. Nous sommes très favorables à la fusion entre le département et la ville. De manière générale, le groupe Europe Ecologie Les Verts est favorable à la disparition des départements pour lutter contre le millefeuille administratif et institutionnel qui rend illisibles un certain nombre de décisions.

Sur la question de la relation entre la Ville et la Préfecture, nous n'allons évidemment pas critiquer le fait que la Ville rentre dans le droit commun et récupère certaines prérogatives et de pouvoirs que l'ensemble des communes et des maires possèdent ailleurs qu'à Paris, notamment sur les questions de voiries. J'aurais là une première divergence avec M. GARANDEAU. Dans ce domaine, tout particulièrement dans celui des mobilités et des transports, il faut que la politique menée sur le territoire parisien soit en phase avec le choix des électrices et des électeurs. La reconquête des berges de Seine a été décidée par les électeurs et les électrices. Il est donc normal que la Maire de Paris avec sa majorité municipale puisse mettre en œuvre le programme pour lequel elle a été élue, sans qu'il n'y ait d'entraves extérieures, notamment avec la Préfecture de police.

Toutefois, on exprime des inquiétudes par rapport à cette réforme :

- La concertation. Le calendrier est très contraint. Cette réforme a été lancée en lien avec les groupes politiques et au sein de cette assemblée, mais elle n'a pas encore dépassé ces enceintes, si ce n'est avec un site internet. On aura une concertation mais une concertation qui sera limitée, ce que nous regrettons car ce débat nous concerne toutes et tous. Il est important que les Parisiennes et les Parisiens puissent s'exprimer sur l'ensemble des propositions qui leur sont faites.
- Le scénario proposé et rendu public de la fusion des arrondissements centraux. Dans un raisonnement de rééquilibrage, notamment en termes de représentativité, il serait logique

d'élargir cette fusion à d'autres arrondissements pour travailler sur une réduction des inégalités entre les arrondissements. 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, mais pourquoi pas aussi 5^{ème}- 6^{ème}, 7^{ème}- 8^{ème}, et 9^{ème}-10^{ème} pour réduire ainsi les écarts de population entre les arrondissements. Nous pensons que ces scénarios doivent aller plus loin.

- La proximité. Nous sommes favorables au fait de transférer des compétences de la Mairie centrale vers les arrondissements. Il est important que les services publics rendus soient le plus en adéquation avec les besoins locaux, et que les mairies d'arrondissement puissent avoir plus de pouvoirs. Nous pensons que les premières propositions qui nous sont faites ne vont pas encore assez loin et j'espère que le débat va pouvoir continuer, notamment sur le contenu d'un certain nombre de transferts.

Nous pourrions aussi élargir la discussion en termes de proximité de services publics, en réfléchissant sur les « grands arrondissements », les plus peuplés, et pourquoi pas en imaginant des annexes de mairie dans ces arrondissements pour rapprocher certains services municipaux au plus près des citoyens qui parfois, comme dans le 16^{ème}, se trouvent très loin des mairies d'arrondissements et des services associés.

Comme souvent, nous soutiendrons cette réforme mais avec un certain nombre de réserves. Nous espérons que nous pourrions avancer dans les discussions avec nos partenaires de la majorité. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je voudrais compléter les propos de M. BELLARD avec trois remarques relatives à ma délégation des transports et des déplacements :

La création de la métropole est évidemment une bonne chose du point de vue de la politique des transports. Elle va permettre d'aller plus loin dans le développement des mobilités douces à l'échelle métropolitaine, et pour continuer à l'échelle métropolitaine, à repenser la place de la voiture individuelle. Je suis en désaccord avec M. GARANDEAU, je pense que la cohérence d'une politique des transports à l'échelle métropolitaine est de permettre aux habitants de la petite couronne de se passer de voiture, comme beaucoup de Parisiens aujourd'hui. C'est cela l'avenir. Cette politique à l'échelle métropolitaine doit également permettre de mieux lutter contre la pollution. A ce titre, il est essentiel que la Ville soit en mesure d'imposer la circulation alternée dès que le seuil d'alerte est atteint.

A l'inverse, cette réforme va s'accompagner d'un renforcement des compétences des arrondissements. M. David BELLARD disait que cela n'allait pas assez loin. Dans ce domaine, je souhaite que les arrondissements soient dotés de moyens pour gérer un service de transport local qui soit complémentaire du réseau métropolitain et régional de métro et de bus. Malheureusement, à l'heure où l'on entend dire qu'il y aura une suppression des traverses électriques qui existent dans les arrondissements ayant la chance d'en être dotés, il me semble qu'on ne va pas dans ce sens et c'est tout à fait regrettable. Je pense que les arrondissements ont un vrai rôle à jouer pour développer des services de transports locaux qui soient complémentaires des réseaux métropolitains plus importants.

M. GARANDEAU évoquait le boulevard périphérique. En effet, la création du Grand Paris ne va pas faire tomber, en tout cas pas tout de suite, cette frontière physique entre Paris et la petite couronne. Je voudrais formuler le vœu que la création du Grand Paris signe à terme la disparition et la transformation de cette autoroute urbaine qui va désormais se situer au cœur du Grand

Paris, et donc le défigurer. La raison pour laquelle je suis sûr que ce vœu sera exaucé est que de plus en plus de villes dans le monde ont commencé à reconverter les autoroutes urbaines en boulevards urbains et peut-être parfois en ceintures maraîchères (New York, San Francisco, Portland, Vancouver, Séoul). Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci M. JAPHET d'avoir incarné ce débat sur le statut de Paris par quelques exemples concrets. La parole est à Mme Leïla DIRI. »

Mme DIRI : « Merci M. le Maire. En propos liminaire, je voudrais rappeler que les Centristes ont toujours été pour que le statut de Paris rentre dans le droit commun des collectivités, la méfiance historique de l'Etat vis-à-vis de Paris n'ayant plus lieu d'être. La Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO, a d'ailleurs rendu justice aux Centristes au « Grand Jury RTL » en citant notre persévérance de longue date dans cette revendication. Paradoxalement, en juin 2014, la Maire de Paris ne jugeait plus utile de revenir sur ce statut qu'elle trouvait d'une grande modernité. Par ailleurs, les Centristes souhaitent que le Maire de Paris soit élu au suffrage universel direct. Nous sommes donc plutôt favorables à une évolution et à une réforme du statut de Paris.

Comme vous l'avez rappelé M. le Maire, il existe trois chantiers dans ce projet de réforme qui seront débattus lors du prochain Conseil de Paris. Le premier chantier concerne la fusion ville/département. Nous sommes pour la simplification du millefeuille administratif, notamment en cohérence avec l'entrée de Paris dans la métropole. Cette fusion est un moyen d'entériner une situation de fait et de la mettre en conformité avec le droit. Nous soutiendrons donc ce vœu au Conseil de Paris.

Concernant le transfert de compétences de la Mairie centrale aux mairies d'arrondissement, il s'agit d'un thème centriste de longue date. Nous sommes favorables à des délégations de compétences des arrondissements selon le principe de subsidiarité sans remettre en cause le principe d'unicité de la municipalité parisienne. Les maires d'arrondissement, y compris de la majorité, semblent assez demandeurs de plus de pouvoirs effectifs. Mais il n'est pas certain qu'ils y trouvent leur compte dans cette réforme qui ne va pas assez loin à mon sens.

Concernant le transfert de compétences du Préfet de police au Maire de Paris, toutes les mesures proposées vont dans le bon sens (circulation, voirie, baignade, fourrière, nuisances sonores, taxi, logements insalubres). Ceci nous permet de revendiquer une nouvelle fois la création de fait d'une police municipale dont nous avons été précurseurs.

Le troisième grand chantier concerne le regroupement des arrondissements centraux. Nous y sommes résolument contre. D'une part, l'analyse des historiques électoraux rend nettement la Gauche majoritaire sur ce nouvel ensemble et nous refusons ce qui s'apparente beaucoup à un « tripatouillage » électoral. D'autre part, les vingt arrondissements nous semblent intangibles pour des raisons historiques, culturelles, de proximité et de cohérence électorale.

En résumé, il y a selon nous des erreurs de méthode, un projet trop précipité et mal ficelé. Nous disons « oui » pour la fusion et pour le transfert de compétences, mais « non » pour le regroupement des quatre arrondissements. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON pour conclure ces interventions. »

M. LEBON : « Je vais être bref car beaucoup de choses ont été dites. Je partage les propos de mes collègues M. Patrick BLOCHE et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Ce soir, le débat ne

portait pas sur la métropole mais sur le statut de Paris, même si cette réforme s'inscrit dans la dimension métropolitaine.

Ce qui me paraît essentiel dans cette réforme est une meilleure adaptation de la collectivité au service des Parisiens, dans la continuité du processus de déconcentration depuis 2001. Il s'agit également de rapprocher au mieux les décisions et l'action du terrain. En tant qu'élu chargé de la propreté, je ne peux qu'y être extrêmement sensible. Mais dans ce domaine il s'agit surtout de trouver le bon dosage dans les compétences et les délégations, car il faut tenir compte de la réalité des moyens des mairies d'arrondissement. Il faudra soit en tenir compte, soit les faire évoluer. Le maintien de l'unité de Paris sur des questions essentielles est également important. Il ne faut pas arriver à un fractionnement en vingt communes. Il me semble essentiel de garder cet aspect dans la réforme.

Le renforcement des compétences de la Maire de Paris va également dans le sens d'une meilleure lisibilité de l'action publique, notamment sur les questions locales. Cela a été souligné sur les questions d'espace public et de circulation. Lorsqu'on est confronté aux habitants qui nous expriment tous les jours leurs demandes et leurs besoins, ils n'acceptent plus de s'entendre dire que la situation ne dépend pas de nous. Ce message passe mal. L'élément qui doit vraiment guider notre action dans cette évolution du statut de Paris est de leur fournir une meilleure réponse, même si l'on ne pourra jamais avoir de réponses simples car les situations sont complexes. Mais se fixer comme objectif de mieux répondre à cette situation me semble essentiel. C'est un devoir que l'on doit aux Parisiens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. GARANDEAU souhaite reprendre la parole. »

M. GARANDEAU : « Je voulais rebondir sur la réaction à mon intervention, sans animosité aucune. Quand vous indiquez que Mme HIDALGO applique le programme pour lequel elle a été élue, et qui concerne les Parisiens du « petit Paris ». Il s'agit d'une tautologie et je ne peux pas dire le contraire, mais cela ne signifie pas que la situation est satisfaisante. Moi aussi en tant que Parisien du petit Paris, je ne trouve pas cela satisfaisant de voir des voitures de toutes les banlieues défiler en permanence. Je réponds à M. JAPHET : quelle est l'alternative à la voiture pour les habitants des banlieues qui veulent circuler d'une banlieue à une autre, à part prendre leur bicyclette s'ils ont de gros mollets ? Malheureusement les systèmes de transports publics sont aujourd'hui totalement inadaptés. Ils sont en train d'être adaptés mais avec beaucoup de retard : il se passera encore cinq à dix années avant que le problème soit résolu. C'est un fait, nous sommes aujourd'hui obligés de gérer ces problèmes et on ne peut le faire qu'au niveau du Grand Paris.

Pour répondre à M. LEBON, nous partageons complètement l'idée que les citoyens en ont assez qu'on les renvoie d'un bureau à l'autre. Mais c'est aussi pour cette raison que cette réforme devrait beaucoup plus décentraliser certains pouvoirs au niveau de l'arrondissement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. Votre intervention permet de rappeler les origines de cette construction et notamment l'ouverture de Paris sur ses voisins. Vous êtes nombreux à avoir évoqué la création de la métropole qui constitue un nouveau contexte institutionnel. Mais rappelons-nous que M. Bertrand DELANOË a été le premier à rencontrer les maires des communes voisines, quelles que soient leurs couleurs politiques, en discutant avec eux d'égal à égal, en leur disant qu'il fallait que Paris arrête de tourner le dos à ses voisins et qu'il fallait essayer de construire un partenariat. M. DELANOË a changé le regard que Paris portait sur ses voisins et réciproquement, car ces voisins ont compris qu'ils avaient un partenaire prêt à construire des choses et non pas à rejeter sur Paris les services ou les nuisances qui résultent du fonctionnement d'une grande ville de 2

millions d'habitants. Il me semble important de le rappeler, tout autant que de rappeler que M. Nicolas SARKOZY a eu raison de lancer le concours des dix équipes d'architectes qui a conduit à des propositions intéressantes, maintenant reprises, sur le réseau de transport du Grand Paris. Il me semble normal que tous les gouvernements se saisissent de la question du devenir de notre métropole. Je disais en début d'intervention qu'il me semblait nécessaire de s'élever au-dessus des contingences partisans pour construire un projet solide et durable pour les décennies, voire les siècles à venir. En tout cas, j'espère que nous trouverons les moyens de le faire sur cette réforme.

Rappelons également que la question des transports a fortement évolué. Vous disiez que les banlieusards n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture pour rejoindre une commune de banlieue depuis une autre commune de banlieue. C'était relativement vrai, même à Paris intramuros, quand Vélib' ou Autolib' n'existaient pas encore, ou quand le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France) n'avait pas renforcé l'offre de transport le week-end. La construction est lente et patiente, et nous avons chacun l'occasion de nous y illustrer pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

Je voudrais reprendre quelques éléments du débat afin de donner mon propre point de vue, comme Maire du 11^{ème} arrondissement et conseiller métropolitain. Sur la question de la métropole, elle va inévitablement être amenée à se prononcer sur des sujets qui dépassent les frontières du périphérique. Vous évoquiez les questions de la pollution de l'air, des grands projets, des Jeux Olympiques, et cela tombe particulièrement bien car Mme Anne HIDALGO a été élue première vice-présidente de la métropole, avec une délégation aux grands projets urbains et aux relations internationales, lui permettant ainsi de porter au niveau international la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et les projets associés. Il s'agit ici d'un exemple pratique d'une mise en œuvre au bon niveau. A quel niveau est-on le plus efficace pour conduire nos projets ? C'est la question qui doit nous guider.

J'ai quelques nuances à apporter à l'opposition sur la question de l'assemblée délibérante pour le Conseil d'arrondissement. Il me semble nécessaire de ramener un certain nombre de pouvoirs dans les arrondissements car ils sont l'expression d'un service public de proximité. En revanche, transformer les conseils d'arrondissement en assemblée délibérante signifie que la mairie d'arrondissement devient une mairie de plein exercice et acquiert une personnalité juridique. Paris ne serait plus alors une commune mais vingt communes. Je ne suis pas sûr que cela aille ni dans le sens de la simplification ni dans le sens de la réduction des inégalités auxquelles se référait avec juste raison M. David BELLARD. L'unité de Paris me semble donc être un critère essentiel qui doit rester notre guide dans cette réforme.

Concernant la police municipale, il faut être assez pragmatique sur cette question. Le Préfet détient des pouvoirs qui ne relèvent pas directement de l'organisation de la sécurité (délivrance de titres d'identité ou les questions de circulation). M. Pierre JAPHET avait raison de rappeler qu'on n'arrive pas à mettre en œuvre nos projets sur la circulation alternée ou la Journée sans voitures, ou sur les questions de régulation des activités économiques, d'affaires funéraires, car le Préfet nous bride parfois. Toutefois la proposition d'une police municipale armée me semble être une réponse inadaptée car nous avons la chance d'avoir la Police nationale qui effectue ce travail à Paris. La Police nationale est soutenue par le budget de la Préfecture de police qui est abondé de plusieurs centaines de millions d'euros par an par le budget de la Ville de Paris. Les budgets ne sont pas extensibles, comment établir une police municipale armée ? La Police nationale est mieux formée et plus efficace que toutes les polices municipales de France. Le report du budget de la Préfecture sur la police municipale entraînerait la transformation de policiers nationaux en policiers municipaux. Je ne pense pas que ce serait rendre service à nos concitoyens et à leur sécurité. Vous évoquiez les attentats et je regrette ce parallèle car il me paraît inadéquat : si les

agents de la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) avaient eu des pistolets, cela n'aurait rien changé dans le déroulé tragique des attentats de janvier et de novembre. Il s'agissait d'actes de guerre. La Police nationale elle-même n'était pas la plus apte à répliquer. Les militaires, que nous hébergeons en partie à la Mairie, ont été les premiers à pouvoir tenir la ligne de feu grâce à leurs armes. Il ne faut pas mélanger les débats sur les attentats et sur la Police municipale car ils n'ont aucun rapport.

La question de la concertation me semble évidemment essentielle dans un tel projet, tout en apportant un bémol : lorsqu'on demande aux habitants des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements s'ils veulent garder leur mairie d'arrondissement, la réponse est toujours positive. Il en est de même pour les questions sur le département. Je pense qu'il faudrait poser la question au niveau parisien. C'est le budget parisien qui sert à faire fonctionner l'ensemble de ces mairies d'arrondissement. Il faudrait donc que l'ensemble des Parisiens soient consultés et non seulement ceux des quatre premiers arrondissements. La réponse pourrait d'ailleurs être de nature différente, en prenant en compte une meilleure utilisation des deniers publics.

Le travail sur ce projet en trois points a commencé en octobre 2015. Le débat s'est poursuivi ce soir même en Conseil d'arrondissement et aura encore lieu au prochain Conseil de Paris à travers la proposition de trois vœux. Cette étape au Conseil de Paris ne sera pas la dernière : les concertations vont se poursuivre auprès des habitants et avec le site *idee.paris*, jusqu'à la saisine du Parlement avant l'été. Il y aura des réunions publiques si cela est possible. Le débat de ce soir nous a semblé important et intéressant. Il sera versé à l'ensemble des débats qui permettent d'élaborer cette réforme. J'espère que le meilleur pourra en sortir dans les prochains mois à venir. Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. »

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

M. le Maire : « Je vous propose de voter l'adoption de la procédure d'urgence pour l'ordre du jour complémentaire car nous avons reçu une délibération supplémentaire. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION

M. le Maire : « Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription, je vous propose de les adopter par un vote global. »

- **2016 DAC 504** Apposition de plaque commémorative à la mémoire des victimes des attentats de janvier et novembre 2015, Place de la République (10^e)
- **2016 DAC 251** Subvention de 11.000 euros à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11^e)
- **2016 DJS 107** Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif

- **2016 DFPE 6** Logement de fonction de la crèche située 13 bis rue Popincourt (11^e) – Convention de gestion avec la RIVP
- **2016 DLH 59** Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Vœu relatif à la circulation nocturne dans le quartier Belleville-Saint Maur (déposé par le groupe Union de la Droite et du Centre - retiré en séance)

V11201601 Vœu relatif au stationnement irrégulier dans le quartier Belleville – Saint Maur

M. le Maire : « Ce vœu a été déposé par M. Christian SAINT-ETIENNE. Un vœu alternatif a été déposé par nos soins. Je vous propose d'avoir une discussion globale sur ces deux vœux qui fera suite à la communication sur le vœu voté par le conseil de quartier Belleville - Saint Maur en décembre 2015. Vous avez la parole, M. SAINT-ETIENNE. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant les signalements effectués par des riverains du quartier Belleville-Saint-Maur, notamment dans le secteur délimité par les boulevards de Belleville, l'avenue de la République, l'avenue Parmentier et la rue de la Fontaine au Roi,

Considérant les travaux sur la maîtrise des problématiques liées à la vie nocturne et les constatations sur site effectuées par la commission « sécurité et tranquillité publique » du conseil de quartier Belleville-Saint-Maur,

Considérant les stationnements anarchiques dans les rues du secteur cité plus haut les nuits du vendredi au samedi et les nuits du samedi au dimanche,

Considérant les arrêts anarchiques (*en double-file*) de certains VTC dans les rues citées plus haut, arrêts accompagnés de coups d'avertisseur sonores afin de signaler leur présence à des usagers « peu pressés »,

Considérant les Articles R416-1 et R417-10 du Code de la Route,

Considérant l'Article L. 2143-1. Du Code Général des Collectivités Territoriales et l'Article 3 du règlement intérieur des Conseils de quartier du 11^{ème} arrondissement,

Sur proposition de M. Christian SAINT-ETIENNE, rapporteur, et des élus du groupe « Union de la Droite et du Centre », en appui du vœu du conseil de quartier Belleville Saint-Maur ;

EMET LE VŒU :

- S'agissant du personnel dédié à la répression des incivilités routières :
 - Au Maire de Paris et au Préfet de Police :
 - De renforcer le dispositif de patrouilleurs (Police, BAC, DPP) déployé depuis le mois de mars 2015 sur le secteur cité dans les considérants, et ce sitôt que des effectifs de police seront à nouveau disponibles au regard des contraintes sécuritaires actuelles,
 - D'adjoindre à la mission des patrouilleurs renforcés la répression de ces incivilités (usage des avertisseurs sonores, stationnements ou arrêts gênants).
- S'agissant des stationnements gênants :
 - Au Préfet de Police :
 - De maintenir une présence continue de la fourrière les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche dans le secteur cité dans les considérants,
 - De s'assurer d'une présence moindre mais régulière de la fourrière les autres nuits,
 - De systématiser l'application des amendes majorées de 2^{ème} ou 4^{ème} catégorie (respectivement 35 € ou 135 €) prévues par la Loi,
 - De systématiser la mise en fourrière de tous les véhicules entrant dans le cadre du stationnement gênant (double-file, place livraisons, couloirs de bus, passages piétons, place réservés aux personnes handicapées, etc).
- S'agissant des arrêts gênants :
 - Au Préfet de Police :
 - De systématiser l'application des amendes majorées de 2^{ème} ou 4^{ème} catégorie (respectivement 35 € ou 135 €) prévues par la Loi.
- S'agissant de l'usage abusif de l'avertisseur sonore :
 - Au Préfet de Police :
 - De systématiser l'application des amendes majorées de 2^{ème} catégorie (35 €) prévues par la Loi.

M. SAINT-ETIENNE : « M. le Maire, chers collègues, je vais aller à l'essentiel. Il s'agit d'un vœu concernant la circulation nocturne dans le quartier Belleville-Saint Maur. Tout le monde a pu constater les stationnements anarchiques dans ce périmètre. Nous émettons le vœu :

- S'agissant du personnel à la répression des incivilités routières, de renforcer le dispositif de patrouilleurs ;
- S'agissant des stationnements gênants, de maintenir une présence continue de la fourrière les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, et d'utiliser une répression sous forme d'amendes ;
- S'agissant des arrêts gênants, de systématiser l'application des amendes majorées de 2^{ème} ou 4^{ème} catégorie ;
- S'agissant de l'usage abusif de l'avertisseur sonore, de systématiser l'application des amendes majorées de 2^{ème} catégorie prévues par la loi.

Il s'agit donc de rendre la tranquillité aux habitants du quartier Belleville-Saint Maur. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vais vous apporter des éléments de réponse tout en vous présentant en parallèle le vœu que nous avons déposé. Il poursuit le même objectif et vise à ce que les opérations d'enlèvements de grande envergure sur ce quartier soient plus nombreuses et plus aléatoires, notamment les soirs de fin de semaine ; que les amendes forfaitaires de 135 euros pour

les stationnements dits « très gênants » soient appliquées ; que les services de police mènent des opérations de sensibilisation et de verbalisation auprès des automobilistes qui font un usage inapproprié et intempestif de l'avertisseur sonore.

Le renforcement du dispositif de patrouille mixte, entre la Préfecture et la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) de la Ville, a été mise en place en mars 2015. Il y a eu depuis 174 passages d'équipages mixtes de ce dispositif. Ces passages ont lieu entre 23h30 et 0h30, puis entre 1h30 et 2h30 soit l'heure de la fermeture des bars du jeudi au samedi soir. Le renforcement de ce dispositif serait envisageable à la condition d'avoir un renfort significatif des services de la Préfecture qui sont déjà très sollicités et qui relèvent du Préfet de police.

Concernant la répression des incivilités, les klaxons notamment, le Commissaire, présent au débat qui s'est déroulé au Conseil de quartier Belleville - Saint Maur, nous a précisé que les policiers assuraient cette mission de répression des klaxons intempestifs de fin de semaine et qu'ils sont tout à fait compétents pour mettre des amendes en répression des infractions au Code de la route. Ils exercent d'ores et déjà très régulièrement cette compétence.

Les opérations d'enlèvement se font les jeudis soirs, vendredis soirs et samedis soirs dans le cadre du dispositif évoqué. Elles permettent chaque mois d'avoir une liste des secteurs problématiques et le quartier Belleville - Saint Maur figure souvent en tête. Les opérations d'envergure qui ont lieu le week-end permettent de compléter le travail au quotidien de la police. L'action est considérable mais les besoins demeurent effectivement importants. Les grues ne peuvent séjourner continuellement dans un quartier précis ; elles circulent dans tout Paris. De fait, il n'y a aucun temps mort entre deux enlèvements. Ce système travaille en flux tendu. Par ailleurs, la pratique à Paris veut qu'un délai d'un quart d'heure entre la verbalisation et le début d'enlèvement soit respecté afin de permettre aux conducteurs qui se seraient garés de manière inadaptée de déplacer leur véhicule.

Votre vœu propose d'appliquer l'amende majorée. Je dois vous préciser qu'il ne s'agit pas d'une faculté qui serait à la discrétion de la police. L'amende forfaitaire majorée correspond à l'amende initiale qui n'a pas été acquittée dans un délai de 45 jours et en l'absence de recours : de 35 euros on passe ainsi à 75 euros et de 135 euros à 375 euros. C'est la raison pour laquelle notre vœu propose d'appliquer directement les amendes forfaitaires de 135 euros dans le cas prévu par la réglementation pour les stationnements dit « très gênants ». Le stationnement gênant "normal" expose à une amende forfaitaire de 35 euros. Sur cet aspect, votre vœu ne peut être retenu. Le commissariat nous a également précisé que la répression est déjà forte compte tenu des moyens mobilisés, notamment afin d'assurer les mises en fourrière. Chaque mois entre 25 000 et 30 000 pv sont établis en matière de stationnement et un peu moins de la moitié a trait au stationnement gênant. La rue Oberkampf figure largement en tête des enlèvements. Nous avons mis en place un dispositif spécifique partant du constat des problèmes se déroulant de manière récurrente le week-end.

Je vous propose de vous rallier à ce vœu alternatif. Nous partageons les considérants du vœu déposé par le Conseil de quartier. Néanmoins certaines actions demandées, telles qu'elles sont formulées dans votre vœu, sont déjà mise en œuvre comme la répression des klaxons ou du stationnement gênant. En outre, ce vœu demande à plusieurs reprises la mise en œuvre des amendes majorées qui ne s'appliquent pas lorsqu'il ne s'agit pas d'une amende non acquittée dans les délais.

Nous partageons les objectifs du vœu du Conseil de quartier. Nous vous proposons simplement de retirer le vôtre et d'indiquer dans les considérants que tous les groupes politiques s'associent à ce vœu qui a été rédigé de manière à ce qu'il respecte bien la réglementation. »

M. SAINT-ETIENNE : « Nous sommes prêts à prendre les ajustements que vous évoquez. Mais comme le vœu était à notre initiative, je pense qu'il serait inélégant de mentionner uniquement le fait que le vœu serait sur votre rapport et sur la proposition des élus de la majorité. Nous pourrions reprendre votre vœu si vous indiquez qu'il se fait sur votre rapport ainsi que le mien, et qu'il a été fait « sur proposition du Conseil de quartier Belleville-Saint Maur et de l'ensemble des élus du 11^{ème} ». Sous cette réserve, nous sommes prêts à vous rallier à votre vœu. »

M. le Maire : « Nous le ferons très volontiers. Nous ne nous sommes pas permis de l'écrire sans avoir votre accord. Nous indiquerons donc « Sur le rapport de Messieurs François VAUGLIN et Christian SAINT-ETIENNE, sur proposition du Conseil de quartier Belleville-Saint Maur, et de l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement ». Etes-vous d'accord ? Votre vœu initial est donc retiré et je vous propose d'adopter le vœu modifié. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les stationnements irréguliers dans les rues du quartier Belleville-Saint Maur et notamment, dans le secteur des rues Oberkampf et Jean-Pierre Timbaud ;

Considérant que ces stationnements irréguliers neutralisent bien souvent les aménagements dédiés aux vélos ou bus, pénalisant ainsi les cyclistes et les usagers des transports en commun ;

Considérant les arrêts fréquents en double-files des véhicules motorisés engendrant des phénomènes de congestion et amenant les automobilistes à faire usage des avertisseurs sonores ;

Considérant que ces comportements s'inscrivent dans un des quartiers festifs de l'arrondissement au sein duquel les riverains sont en proie à des nuisances sonores liées à la fréquentation importante de ce secteur concentrant de nombreux bars et restaurants ;

Sur le rapport de Messieurs François VAUGLIN et Christian SAINT-ETIENNE,

Sur proposition du Conseil de quartier Belleville-Saint Maur et de l'ensemble des élu(e)s du Conseil d'arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Que sous l'autorité du Service de Nuit de l'Agglomération parisienne, des opérations d'enlèvements de grande envergure plus nombreuses et plus aléatoires aient lieu lors des soirs de fin de semaine ;
- Que plus systématiquement soient appliquées des amendes forfaitaires de 135 € pour les stationnements dit « très gênants », pénalisant les autres usagers de l'espace public (stationnement sur trottoir, couloirs de bus, piste cyclable).
- Que les services de Police de Paris mènent des opérations de sensibilisation et de verbalisation auprès des automobilistes faisant un usage inapproprié de l'avertisseur sonore de leur véhicule.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu relatif à la sécurisation de l'entrée et à la réfection des toitures de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir (retiré en séance)

M. le Maire : « Le vœu suivant est rapporté par M. Christian SAINT-ETIENNE. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant les signalements effectués par les parents d'élèves de l'école du 13 boulevard Richard-Lenoir,

Considérant que la porte de l'entrée de l'école, en réparation depuis deux ans, présente des problèmes de fermeture et n'est pas sécurisée par un visiophone,

Considérant que la sortie en cas d'incendie ne peut se faire qu'après déverrouillage manuel, sur intervention de la gardienne,

Considérant le contexte actuel qui nous impose un devoir de prévention et de vigilance,

Considérant l'état de dégradation avancée des toitures de cette école,

Considérant les infiltrations d'eau de pluie ayant gravement endommagé les plafonds, occasionnant la fermeture de plusieurs pièces,

Considérant la mise en péril immédiate des écoliers et du personnel enseignant, ainsi que les courriers à la DASCO restés sans réponse,

Sur proposition de M. Christian SAINT-ETIENNE et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- que la Ville de Paris engage sans tarder des travaux de sécurisation de l'entrée de l'école du 13 boulevard Richard-Lenoir,
- que la Ville de Paris procède sans tarder à la mise en conformité des issues de l'école au vu des impératifs des normes incendie.
- Que la Ville de Paris engage sur le champ des travaux d'étanchéité des toitures de l'école, ainsi que la rénovation des plafonds endommagés.

M. SAINT-ETIENNE : « Le vœu visait notamment à améliorer la sécurité de cette école. Mais dans un récent courrier, vous avez indiqué que la Mairie prenait les dispositions pour répondre à nos attentes. Si vous nous confirmez qu'il y a diligence et que la sécurisation de l'entrée va être effectuée rapidement, je suis prêt à retirer ce vœu. Je suis très consensuel. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, et je l'apprécie. J'avais effectivement adressé un courrier le 20 janvier dernier. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va nous faire le point sur la mise en œuvre de tous les éléments décrits dans ce courrier adressé aux parents d'élèves qui m'avaient aussi directement sollicité. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je voulais rappeler que la sécurité dans les écoles est évidemment la priorité de la Mairie. La visite fonctionnelle d'architecture annuelle s'est déroulée le 18 décembre avec la présence de la Mairie, la Circonscription des Affaires Scolaires, des parents et de moi-même. Un courrier du Maire a été adressé le 20 janvier à l'attention des parents de l'école maternelle Richard Lenoir. L'équipe enseignante avait adressé des courriers à la Mairie et à Mme Josiane BOÉ (*chef de la Circonscription des Affaires Scolaires*). Une grande mobilisation s'était mise en place autour de l'école.

Dans votre vœu, vous aviez demandé des travaux de sécurisation de l'entrée de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir. L'atelier est intervenu en décembre et en janvier pour les câblages électriques. Les installations d'un visiophone et d'une gâche électrique sont programmées pour les prochains mois.

Quant aux normes incendie, le système de sécurité incendie fonctionne depuis le remplacement de la centrale d'incendie en décembre.

Par rapport aux travaux d'étanchéité de la toiture de l'école et à la rénovation des plafonds endommagés (les faux plafonds ont subi des infiltrations d'eau), plusieurs interventions ont eu lieu en décembre (pose de bâches). Des travaux plus conséquents seront programmés ultérieurement : rénovation de la charpente, remplacement de tuiles, des chéneaux et des descentes d'eaux pluviales.

Pour rappel, des travaux de réfection de la cour sont financés et programmés pour l'été 2016. La Section Locale d'Architecture (SLA) est actuellement en phase de consultation avec les entreprises.

Concernant la sécurité routière, mon collègue Florent HUBERT a travaillé avec le conseil d'école. Les problèmes sont liés à la circulation des deux-roues sur les trottoirs, surtout les jours de marché. Un panneau « Attention Ecole. Circulation interdite des deux-roues sur le trottoir » va être installé. Des marquages au sol seront réalisés.

La création d'une rampe à l'entrée de l'établissement est également à l'étude. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. M. Christian SAINT-ETIENNE souhaite reprendre la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « J'ai deux questions précises et une demande sur le dernier point que vous venez d'évoquer : Les panneaux et les marquages sont programmés à quel horizon ? Et pouvez-vous nous garantir ce soir que les travaux de sécurisation de l'entrée de l'école, étant ce qui préoccupe le plus les parents, pourront vraiment être faits ce mois-ci ? Pourrez-vous nous prévenir par mail ou sms quand cela sera effectif ? Merci. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Les travaux de sécurisation sont prévus pour février/début mars. Cela prend quelquefois plus de temps que prévu, mais on vous préviendra bien sûr. Concernant la sécurité routière aux abords de l'école, je vais laisser mon collègue Florent HUBERT répondre. »

M. HUBERT : « Je remercie M. SAINT-ETIENNE de nous permettre d'avoir un débat récurrent sur l'école Richard Lenoir où j'ai l'honneur de représenter la Mairie d'arrondissement. Effectivement, nous avons eu un long travail avec les équipes éducatives et les parents pour trouver des solutions adaptées et pour essayer de régler ce problème qui se pose essentiellement le jeudi matin (l'école n'est pas ouverte le dimanche, autre jour de marché).

Nous avons aujourd'hui une réponse qui se structure en trois temps :

- Un dialogue régulier avec le commissariat pour maintenir une présence policière le jeudi matin, soit en amont pour faire de la prévention, soit en aval pour faire de la répression, en alternant les deux pour essayer de tarir progressivement ce flux de contrevenants.
- Une pose de panneaux, dont un panneau vertical KB-130 et deux grands panneaux horizontaux marqués sur le sol. Ces deux panneaux ont d'ores et déjà été commandés et doivent normalement être posés cette semaine mais les intempéries empêchent de pouvoir les thermocoller au sol car il ne faut pas qu'il fasse ni trop chaud ni trop froid ni trop humide. Je ne peux donc pas vous donner de date précise mais l'ordre de service a été passé à l'entreprise.
- L'articulation de la construction d'une rampe d'accès pour handicapés en dur qui viendrait éventuellement dévier les deux-roues, et l'installation de marquages ludiques et colorés devant l'école pour avoir également un effet psychologique et inciter les derniers impétrants à ralentir s'ils s'engagent à cet endroit.

Les mesures plus drastiques qui consisteraient à installer une barrière sur le trottoir ne figurent pas dans la doctrine de la Ville de Paris car elles gênent les piétons et les parents ayant une poussette. La solution de fermer cette portion du boulevard Richard Lenoir les jours de marché et de les dévier sur la rue du Chemin Vert n'est pas envisageable aujourd'hui vu le flux du boulevard. L'étroitesse de la rue du Chemin Vert ne permettrait pas d'absorber le trafic mais on prend date pour les années à venir si l'évolution de la circulation à Paris est telle qu'on se reposera peut-être la question. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMAN a eu raison d'être prudente sur l'installation du visiophone ; elle devrait avoir lieu normalement pendant les vacances de février. Mais on dit « normalement » pour une raison simple : après les attentats, Mme Anne HIDALGO a dégagé des lignes de crédits pour permettre rapidement des travaux d'urgence et de mise en sécurité dans les écoles. Avec Mme Alexandra CORDEBARD, nous avons établi une liste de priorités pour que les services puissent faire les travaux dans les établissements qui semblaient être les plus sensibles. Les moyens, les budgets ou le travail des services de la Ville ne constituent pas le problème. Le problème est la capacité des entreprises installant des visiophones à suivre les commandes. Il y a aujourd'hui une pénurie de visiophones à Paris, ce qui explique le ralentissement du dispositif et de toutes nos opérations de sécurisation qui ont d'ores et déjà été lancées. C'est la raison pour laquelle nous prenons quelques réserves pour vous indiquer la date exacte des travaux de sécurisation de l'entrée.

Je comprends que le vœu est retiré. Je vous remercie. »

V11201602 Vœu relatif au lancement d'une véritable politique d'éducation musicale à Paris

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Il s'agit pour nous d'un thème très important, celui de l'éducation musicale et plus largement celui de l'éducation culturelle.

Dans les temps difficiles que nous vivons, il est plus qu'important de renforcer notre ambition en matière éducative. Malheureusement on constate que c'est tout le contraire qui est fait et cela est particulièrement vrai en matière de politique musicale, alors que la musique est certainement l'une des disciplines artistiques qui permet le mieux de donner une chance à tous les jeunes y compris ceux qui viennent d'horizons très variés et de cultures très diverses.

Aujourd'hui, l'éducation musicale est sous-développée ; elle classe Paris parmi les pires villes de France et même parmi les pires capitales des pays développés. D'ores et déjà nous sommes obligés de prendre le Venezuela comme exemple de ce qu'il faudrait faire, ce qui est un comble pour la ville qui prétend être la ville des Lumières.

L'accès au conservatoire n'est réservé qu'à 19000 Parisiens et quelques milliers d'autres ont la possibilité d'aller dans les centres d'animation de la Ville. Malheureusement, on voit que l'acharnement porte sur les conservatoires et sur ces centres d'animation puisque, comme le montrent les pétitions et les articles de presse, les cours individuels dans les centres d'animation risquent d'être supprimés et d'être diminués dans les conservatoires. Cela nous semble totalement aberrant, il faudrait au contraire les renforcer. L'objet de ces centres d'animation n'est pas de faire de la garderie musicale mais d'offrir une véritable éducation.

Je ne vais pas rentrer dans tous les détails du vœu mais le fait de devoir choisir une seule option en deuxième année alors que jusqu'ici il était possible d'en choisir deux, la suppression du choix de certains instruments, ou des exigences de niveau CE2 pour passer un test d'entrée en première année d'instrument, tout cela n'a pas de grand sens si ce n'est de dissuader des élèves qui auraient du talent de s'inscrire. De même, la ségrégation tarifaire appliquée dans les conservatoires conduit les classes moyennes à trouver d'autres options alors que ce sont leurs impôts qui financent ces conservatoires.

Pour nous, il est donc vraiment essentiel de revenir complètement en arrière sur ces mesures d'austérité et d'avoir une vraie ambition pour la politique musicale. Sinon on se demande s'il ne faudrait pas basculer cette compétence au niveau de la métropole qui aurait peut-être aujourd'hui, avec sa majorité actuelle, une plus grande ambition en la matière.

Le vœu que nous émettons est que la Ville de Paris :

- Revienne sur la décision aberrante de supprimer les heures d'enseignement individuel dans les centres d'animation et de les diminuer dans les conservatoires ;
- Supprime la ségrégation tarifaire qui existe dans les conservatoires ;
- Lance une véritable politique d'éducation musicale à Paris avec des résultats chiffrés en nombre de places ouvertes, pour les prochaines années afin de réduire l'écart entre l'offre et la demande ;
- Procède à une évaluation qualitative de ces enseignements et réalise une analyse comparée au niveau international. Il y a une question d'accès à la pratique mais il y a également la question de la pédagogie. Nous avons l'impression aujourd'hui que les mesures prises en matière de pédagogie relèvent de la même logique de restriction quantitative et d'économie budgétaire, et non pas d'une véritable prise en compte des méthodes les plus efficaces pour transmettre l'enseignement de la musique. Cela peut paraître caricatural mais c'est un peu vrai : en France, on forme les amateurs comme des professionnels et les professionnels comme des amateurs.

Voici la logique du vœu que nous remettons. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Avant d'ouvrir le débat, je souhaite juste relever le passage au cours duquel vous avez cité la métropole car je pense vraiment que nous ne sommes pas dans cet état d'esprit pour cette construction. J'ai voté pour le président Patrick OLLIER à la tête de la métropole parce qu'il s'engageait précisément sur une construction consensuelle et dans l'intérêt de chacun. Cet ensemble de maires et de conseillers de Paris se réunissent pour travailler ensemble dans un sens positif pour notre métropole et non pas pour avoir la démarche punitive que vous sembliez vouloir appeler de votre vœu. Ce n'est pas cet état d'esprit que j'ai pu trouver au sein de cet instance et ce n'est pas l'état d'esprit des pères fondateurs, comme Bertrand DELANOË quand il est parti à la rencontre de ses collègues de banlieue. L'objectif est de faire avancer ensemble des sujets qui intéressent tous nos concitoyens, quel que soit l'édile qu'ils ont choisi de porter à leur tête. Je vais passer la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour vous répondre sur le fond. »

Mme DEBIEUVRE : « M. GARANDEAU, la politique d'éducation musicale de la Ville de Paris serait donc sous-développée ? Ça me sidère quand je lis cela. C'est comme si vous disiez qu'il faudrait que la Philharmonie ou l'Opéra de Paris offrent un programme de qualité aux personnes qui s'y rendent. Les conservatoires ne proposent certainement pas une politique sous-développée.

Vous annoncez ensuite la disparition des cours et la diminution des cours individuels dans les conservatoires. Je vous affirme qu'il n'y aura pas de diminution des cours individuels mais il y a effectivement certains conservatoires dans lesquels des petits groupes de 2-3 élèves ont été formés, selon le projet pédagogique. Pourquoi ne pas l'essayer ? On ne peut pas toujours dire que c'était mieux avant, et je vous trouve d'ailleurs bien jeune pour tenir ce genre de discours.

Vous parlez également de l'obligation de choisir une option seulement en deuxième année pour faire un deuxième instrument. Vous pouvez le déplorer mais au vu du nombre d'enfants souhaitant jouer de la musique, il serait injuste de laisser certains enfants pratiquer deux instruments, et d'autres ne pas en pratiquer du tout.

La suppression du choix de certains instruments en première année est une décision totalement locale. De toute manière, les élèves veulent faire les mêmes choix, du piano et de la guitare, ce qui n'est pas forcément une bonne idée car, vous qui êtes un grand mélomane, vous avez l'habitude de voir qu'il n'y a pas beaucoup de pianistes ou de guitaristes dans les orchestres. Le plaisir de jouer ensemble n'est pas compatible avec ces instruments. Dans certains conservatoires, il n'a pas été possible de donner satisfaction, mais dans la plupart des conservatoires on choisit un autre instrument par second choix.

L'exigence du niveau CE2 pour passer le test d'entrée s'explique par le fait que le tirage au sort s'effectue au niveau CP/CE1. Le niveau CP est d'ailleurs beaucoup trop jeune pour débiter un apprentissage de la musique et faire du solfège puisque généralement on ne sait pas encore lire et écrire. Mais si l'on pouvait à la fois tenter un test au niveau CE1 et avoir un tirage au sort, cela signifierait qu'il y a deux possibilités d'avoir une entrée au conservatoire.

Sur les demandes de votre vœu, vous parlez de ségrégation tarifaire que vous qualifiez en plus de « très probablement illégale ». Je ne sais pas qui a rédigé ce texte mais une chose est illégale ou ne l'est pas. Supprimons la ségrégation tarifaire dans les conservatoires, et pourquoi ne pas supprimer la ségrégation tarifaire dans les cantines ? Payer selon ses moyens est une hérésie !

Vous affirmez que cette ségrégation conduit certaines familles à payer plus cher le coût de l'enseignement : à mon avis vous ne connaissez pas les tarifs appliqués dans les conservatoires, le

plus élevé étant de 750 euros/an. Dans une école de musique comme Polynotes, il s'élève à plus de 1000 euros pour moins d'heures d'enseignement, et un bon professeur particulier coûte 70 euros/heure. Vous pouvez donc constater que les prix des conservatoires restent compétitifs, surtout pour les trois premiers quotients familiaux, mais ce ne sont pas les plus représentés et c'est ce qui constitue le problème.

Vous demandez qu'on lance une concertation avec les mairies d'arrondissement. Je peux vous dire que c'est déjà le cas : dans le 11^{ème} arrondissement, un groupe de travail s'est constitué comprenant le conservatoire, Polynotes, Carillon et toutes les écoles de musique. Un copil (*comité de pilotage*) aura lieu le 19 février et présentera le résultat de tous ces groupes de travail.

Une réflexion sur les écoles de musique est actuellement en cours. Vous demandez qu'elles soient conventionnées et c'est l'une des seules idées avec lesquelles je suis d'accord. Conventionner les écoles de musique est effectivement une bonne idée car elles coûtent cher, elles ne suivent pas le quotient familial, et les charges ne peuvent être déduites des impôts. En déclarant un professeur particulier avec le chèque emploi service universel (CESU), la moitié des charges peuvent être déduites des impôts.

Vous pouvez déjà trouver des pédagogues de nationalité étrangère. Oui, peut-être qu'ils sont meilleurs que les Français, mais votre dernière phrase m'a choqué : on forme « les professionnels comme des amateurs et les amateurs comme des professionnels, on ne forme bien ni les uns ni les autres ». Je ne manquerai pas de transmettre ce message aux élèves du conservatoire qui viennent un jeudi par mois donner un concert à la Mairie du 11^{ème} lors de la Pause Musicale. M. GARANDEAU, je vous engage à venir les voir car vous verrez des élèves extrêmement brillants qui ne sont absolument pas mal formés.

J'avais une proposition à faire : je serai favorable à repousser la date d'entrée au conservatoire et que l'on puisse aller jusqu'à 10 ou 12 ans pour entrer au conservatoire. Je ne sais pas pourquoi la limite devrait s'arrêter à 7 ans. Les enfants seraient plus motivés et on saurait si ce sont vraiment eux qui sont motivés ou si ce sont les parents qui veulent cette inscription. »

M. le Maire : « Merci. Les actions sont bien faites et nous avons même encore des idées pour les améliorer ! M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voulais poser quelques interrogations sur la question des coûts individuels dans les centres d'animation. Effectivement, il se trouve que la décision la Mairie de Paris et de Mme Pauline VERON de renégocier les délégations de service public avec les centres d'animation pour faire disparaître les cours individuels suscite beaucoup d'émoi, notamment auprès des professeurs de musique concernés qui risquent de voir leurs emplois disparaître. Les organisations syndicales estiment l'impact sur la Ville de Paris à l'équivalent de 60 temps plein. Il s'agit d'une véritable question sociale. Vous savez évidemment l'intérêt des communistes pour cette question.

Je n'interviens pas sur le plan pédagogique parce que je ne suis pas sûr d'être qualifié sur la question musicale. Cependant, cela amène une autre question : si l'on renégocie les contrats avec les centres d'animation, les écoles de musiques, qui sont subventionnées pour une offre de formation qui inclut des cours individuels, s'interrogent actuellement et s'inquiètent légitimement sur ce que la Mairie leur demandera à court ou moyen terme. Il s'agit de risques plus importants encore en termes d'emplois.

Le point de départ dans les centres d'animation est de dire que l'on a besoin d'argent pour développer par ailleurs les centres d'animation. On le fait à budget constant en tapant sur des choses qui sont déjà en place. Je veux bien que l'on dise que les cours collectifs sont toujours mieux que les cours individuels. Je suis l'un de ceux qui pense que, profondément et philosophiquement, le collectif est une force supérieure à l'individuel. Mais il y a pour autant une réalité et il serait bon d'y réfléchir plus amplement.

Pour autant, le vœu de la Droite utilise un vocabulaire qui m'a profondément choqué. Les termes de « ségrégation tarifaire » constituent donc la nouvelle expression qu'utilise la Droite pour désigner ce que nous appelons la solidarité. La solidarité est l'expression d'une des valeurs fondamentales de la République, à savoir l'égalité. Le même vœu, profondément idéologique de la Droite, parle des écoles de musique en se sentant obligé de leur rajouter le qualificatif « libre ». Je ne savais pas qu'il y avait des écoles « occupées » ou « emprisonnées » de musique. J'y vois la projection d'un débat très ancien et gravement idéologique, et je n'en vois pas l'intérêt.

Bien sûr, les Communistes rejettent avec vigueur ce vœu de la Droite mais ils s'interrogent quand même sur la question particulière des cours individuels de musique et des conséquences sociales des décisions prises par Mme Pauline VERON. »

M. le Maire : « Je passe la parole à M. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Je partage deux choses avec le vœu que vous déposez :

- l'ambition d'améliorer l'accès aux pratiques musicales et à l'enseignement musical avec d'abord un aspect quantitatif pour permettre à plus de jeunes d'apprendre la musique, puis un aspect qualitatif puisque cet enseignement ne doit pas être un enseignement au rabais mais doit être de haut niveau de qualité sur la pratique musicale. Je pense que c'est ce que vous essayez de dire dans le vœu.
- vos interrogations et inquiétudes sur la disparition des cours individuels dans les centres d'animation, et sur leur diminution dans les conservatoires, sans garantie (ou nous ne l'avons pas eu jusqu'alors) d'un dispositif de remplacement qui réponde au premier objectif.

Toutefois, nous ne partageons pas l'intégralité des attendus notamment sur la suppression des heures d'enseignement individuel que vous qualifiez d'aberrante. Il ne faut pas opposer, notamment dans le domaine musical, l'enseignement individuel avec l'enseignement collectif. Vous faisiez référence au Venezuela : je ne pense pas qu'il soit honteux de faire référence à des pays autres que la France et à des villes autres que Paris, on peut regarder ailleurs sans crainte. On voit bien que la pratique musicale au Venezuela s'est développée sur des aspects très collectifs. Je pense qu'il y a un intérêt à construire des modes pédagogiques plus collectives. Cela ne veut pas dire qu'il faut supprimer les heures d'enseignement individuel mais il faut réussir à les articuler.

« La ségrégation tarifaire est très probablement illégale » Je vous donne crédit d'une forme de présomption d'innocence. En effet sur le fond, nous ne parlons pas de ségrégation tarifaire mais plutôt de justice dans la tarification.

Pour ces deux raisons, nous nous abstenons sur votre vœu et nous ferons des propositions lors du Conseil de Paris : concertation publique sur la question de l'enseignement musical, évaluation des besoins et des pratiques, et un moratoire budgétaire pour que l'enseignement de la musique à Paris ne s'amodrisse pas. »

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je comprends que chacun fasse un peu ses courses dans le vœu présenté par M. Eric GARANDEAU. Mais je ne voudrais quand même pas que le débat oublie l'essentiel et qu'il valide une aberration, l'idée que les plus jeunes de nos concitoyens à Paris ne peuvent apprendre la musique dans de bonnes conditions. Je ne voudrais pas qu'on ait un débat qui se conclue en validant l'idée que Paris serait une ville sous-développée sur le plan de l'éducation musicale. Il y a des limites à la décence y compris dans le débat démocratique.

Paris mobilise des moyens considérables. Au-delà du temps scolaire, l'aménagement des rythmes éducatifs a créé un temps périscolaire permettant l'apprentissage de la musique. Il y a également le temps extrascolaire avec des moyens donnés aux conservatoires. Comment oublier que le conservatoire du 11^{ème} arrondissement a été amené à ouvrir une antenne dans des locaux libérés dans l'école emblématique du boulevard de Belleville, en plein quartier Politique de la Ville de la Fontaine au Roi, avec un apport financier de la Ville de Paris pour acheter des instruments ? Comment oublier que la Mairie de Paris est intervenue pour reloger Polynotes ? Je me rappelle de l'engagement de Mme Hélène BIDARD et de M. Jacques DAGUENET pour reloger Polynotes rue Léon Frot, avec un soutien financier qui permet à cette association de pouvoir fonctionner et offrir des tarifs d'adhésion, comme le rappelait Mme Martine DEBIEUVRE. Comment oublier que nous avons fourni le même effort pour reloger l'association Carillon rue Godefroy Cavaignac, également avec le soutien de la Ville de Paris ? Combien de chorales sont-elles aidées pour permettre de démocratiser l'apprentissage de la musique ?

Certes, on peut pointer la disparition des cours individuels dans les centres d'animation mais on continuera à apprendre la musique dans les centres d'animation. Le soutien financier apporté aux écoles de musique, les rendant abordables sur le plan pécunier par les familles concernées, permet de rester dans une grande démarche de démocratisation, et d'accès de tous à la culture et à l'éducation musicale. Cette démarche s'est faite car les murs du conservatoire étaient trop étroits pour pouvoir accueillir plus d'un millier d'élèves.

Je voudrais que l'on ait tous ces éléments en tête pour ne pas entretenir la fausse idée, que je trouve particulièrement insupportable, qu'il y aurait un sous-développement dans l'éducation musicale à Paris. Surtout que notre ville bénéficie de moyens budgétaires conséquents qu'elle mobilise pour l'éducation artistique des plus jeunes de nos concitoyens.

Je m'arrêterai là M. le Maire. Je ne pensais pas intervenir, mais je voulais faire ces quelques rappels pour qu'on ne dise pas n'importe quoi. »

M. le Maire : « Ce sont des rappels utiles, et je vous remercie de les avoir faits. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au vote du vœu. »

Considérant que Paris ne peut pas se satisfaire d'une politique d'éducation musicale sous développée, réduite à « l'initiation » et au « loisir » (paris.fr), accessible à seulement 19000 Parisiens dans les conservatoires, et à quelques milliers d'autres dans les centres d'animation de la ville, ce qui classe Paris en très mauvaise position parmi les grandes villes de France ;

Considérant que le Premier Adjoint à la Mairie de Paris répète sa volonté d'« ouvrir l'enseignement de la musique » au plus grand nombre, mais que cette volonté n'a pas encore été suivie d'effet ;

Considérant que les quelques décisions prises ne traduisent aucune amélioration mais, pire, aggravent la situation. Parmi celles-ci, on note par exemple :

- *la disparition annoncée des cours individuels dans les centres d'animation et leur diminution dans les conservatoires ;*
- *l'obligation de choisir une option seulement en 2^{ème} année alors qu'ils pouvaient jusqu'ici choisir deux options ;*
- *la suppression du choix de certains instruments en 1^{ère} année instrument (IC1) ;*
- *L'exigence du niveau d'entrée en CE2 pour passer le test d'entrée en IC1.*

Considérant que ces mesures traduisent soit un mépris pour la musique soit une démarche d'austérité budgétaire et comptable qu'on aimerait voir appliquée à des domaines beaucoup moins essentiels que ceux de l'éducation et de la culture, et qu'il en résulte que notre politique musicale parisienne est aujourd'hui sinistrée ;

Considérant que des pays aussi divers que l'Allemagne, la Croatie ou encore le Venezuela ont mis en place des enseignements musicaux de qualité, et que ce travail porte ses fruits en termes artistiques et sociaux ;

Considérant le vœu adopté 103 bis du Conseil de juillet 2014, faisant suite aux vœux de divers groupes politiques de gauche et de droite nous permettait de penser que l'exécutif avait le souhait de mettre en œuvre une réelle politique d'éducation musicale ;

Considérant les annonces récentes par voie de presse sur les changements à venir dans la politique d'éducation musicale ;

M. Eric GARANDEAU et les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre »,

EMETTENT LE VŒU :

Que la Mairie de Paris :

- Revienne sur la décision aberrante de supprimer les heures d'enseignement individuel dans les centres d'animation et de les diminuer dans les conservatoires ;
- Supprime la ségrégation tarifaire – très probablement illégale – qui conduit certaines catégories de familles à payer plus cher que le coût de l'enseignement ;
- Lance, en concertation avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement, une véritable politique d'éducation musicale à Paris et s'engage à des résultats chiffrés en nombre de places ouvertes, en conservatoires et par conventionnement avec des écoles libres de musique, afin de réduire considérablement le nombre de demandes non pourvues d'ici la rentrée de septembre 2016, et d'atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande d'ici la fin de la mandature ;
- Procède à une évaluation de la qualité des enseignements dispensés et réalise une étude comparative internationale incluant des pédagogues de nationalité étrangère, afin de remédier enfin aux tares bien connues du système français (un système qui à vouloir former les professionnels comme des amateurs et les amateurs comme des professionnels, ne forme bien ni les uns ni les autres...).

M. le Maire : « Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui s'abstient ? Le groupe Europe Ecologie Les Verts. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201603 Vœu relatif à l'ouverture des équipements municipaux aux personnes sans abri (vœu écologiste et communiste)

V11201604 Vœu relatif à l'ouverture des équipements municipaux aux personnes sans abri (vœu socialiste et RGCI)

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL aura la parole. M. Luc LEBON présentera ensuite un vœu alternatif déposé en séance. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous connaissons tous le Plan de la lutte contre la grande exclusion voté au Conseil de Paris le 17 mars 2015. A notre niveau, l'équipe municipale du 11^{ème} lutte contre la grande précarité, particulièrement en ouvrant en période de grand froid le gymnase Philippe Auguste et la salle Jean Aicard.

Nous connaissons le dynamisme du tissu associatif dans le 11^{ème} arrondissement, en particulier à travers la multiplication des maraudes.

Nous savons aussi que la commission SOLEX des Conseils de quartier a voté en décembre 2005 un vœu au sujet de l'ouverture aux sans abri de la salle Jean Aicard du 15 novembre à la fin mars.

Nous savons que le dérèglement climatique entraîne des écarts de températures de plus en plus importants qui sont difficiles à anticiper. Mais nous savons que les hivers reviennent malgré tout de manière régulière. Chaque année, une période est particulièrement froide.

L'hébergement des sans abri devient nécessaire bien avant que la température atteigne ce seuil subjectif et très bas des -5 degrés. Le SAMU social estime que 320 à 370 personnes sont laissées à la rue chaque nuit.

C'est la raison pour laquelle les élus écologistes et communistes-Front de Gauche émettent le vœu :

- Que la notion de « grand froid » soit redéfinie à un seuil de +5 degrés,
- Que soient étudiées toutes les possibilités d'ouverture de la salle Jean Aicard pour l'hébergement nocturne des personnes sans abri, en ayant soin de convenir d'une nouvelle organisation avec les associations présentes dans la salle durant cette plage horaire.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Nous partageons entièrement votre point de vue sur le fait qu'il est insupportable que 300 personnes restent dans la rue pendant la nuit, surtout lorsqu'il fait froid. Il est le devoir de la Ville d'assumer ses responsabilités et elle l'a fait car le Plan de lutte contre la grande exclusion a été adopté et a permis un renfort de 500 places pour tout l'hiver. Suite au constat du nombre de personnes dans la rue malgré ce renfort, il faut travailler sur deux pistes :

- Il faut être sûr de ne pas laisser de demandes d'hébergement sans réponses. Il faut que les dispositifs soient mieux adaptés ou assouplis. Vous parlez de changer le seuil du Plan grand froid : je n'ai personnellement pas d'éléments qui me permettent de dire à quel niveau il faut passer le seuil. Evidemment, plus il fait froid, plus il faut être réactif. Ces questions ne

dépendent pas des compétences d'un conseil d'arrondissement pour fixer ce seuil à 0 ou 5 ou 10 degrés. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une formulation plus souple pour assouplir les conditions d'accueil.

- On part tous du constat que beaucoup trop de personnes refusent des hébergements. Il faut se pencher sur ce problème. Nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée au plus près avec tous les professionnels pour accompagner les gens et réduire le nombre de refus d'hébergement qui constitue une part non négligeable parmi les personnes restant dans la rue y compris quand il fait froid.

La salle Jean Aicard ne constitue pas un centre d'hébergement, il s'agit d'un refuge. Elle n'est pas adaptée à l'accueil pérenne de gens pour des questions réglementaires (elle n'en a pas le statut) et elle sert beaucoup au tissu associatif du 11^{ème} arrondissement. Il nous semble donc difficile de consacrer ce lieu de modeste taille à l'hébergement des sans domicile fixe en hiver. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donnerai de nouveau quelques éléments complémentaires sur l'occupation de cette salle. Nous avons déjà eu en partie cet échange. Il me semble important que tous les élus mesurent l'utilisation de cette salle Jean Aicard par les associations de notre arrondissement tous les jours de 9h30 à 20h-23h30 :

- Ligue d'improvisation de Paris (2 créneaux - 40 participants)
- Association KadKadance (1 créneau - 20 participants)
- Association Cocktail Caraïbes (2 créneaux/mois - 40 participants)
- Bridge Club du 11^{ème} (2 créneaux/semaine - 84 participants)
- Compagnie Gros Chaos (2 créneaux/semaine - 30 participants)
- Communauté Tibétaine de France (1 créneau - 100 participants)
- L'Air du Verseau (4 créneaux/semaine - 59 participants)
- Association On Avait Dit (1 créneau/semaine - 18 adhérents)
- Le Sel de Paris (2 créneaux/mois - 50 à 80 participants)
- Association Bâires de Retour (2 créneaux/semaine - 42 participants)
- Association Olori (1 créneau - 25 participants)
- Les Alcooliques Anonymes (1 créneau - 10 à 20 personnes)

Cette salle est donc régulièrement utilisée par les associations, il ne s'agit pas d'une salle inutilisée qu'il faudrait remplir. J'adhère totalement aux propos de M. Luc LEBON et à l'objectif poursuivi par le vœu d'assurer la solidarité. Je vais donner la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Merci M. le Maire. Dans le vœu que proposent le groupe écologiste et le groupe communiste-Front de Gauche, il n'est pas question de faire de la salle Jean Aicard un centre d'hébergement pérenne. Le vœu que nous formulons consiste à revoir l'action de mise à l'abri, qui est une action ponctuelle de mise à l'abri en fonction des températures. La mise à disposition de la salle Jean Aicard dépend du déclenchement par le Préfet du Plan grand froid. Ce déclenchement se produit lorsque la température descend à -5 degrés. Il s'agit d'une température extrêmement froide. Ce que nous proposons, ce n'est pas de modifier le dispositif fondamental du déclenchement du Plan grand froid et de l'utilisation de la salle Jean Aicard, mais d'en améliorer les conditions et notamment de ne pas attendre la chute des températures à -5 degrés pour permettre la mise à l'abri temporaire des personnes qui sont à la rue. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que cela se fasse à une température supérieure à 0 degré, en l'occurrence à 5 degrés. On peut discuter du nombre de degrés exact mais passer la nuit dans la rue lorsqu'il fait 5 degrés n'est pas une sinécure, et à -5 degrés ça l'est encore moins.

Des alertes ont été formulées par le SAMU social et les équipes de maraudes avec lesquelles nous travaillons régulièrement sur le fait que 350 personnes en moyenne sont laissées à la rue sur l'ensemble de l'agglomération. On peut dire que sur ces 350 personnes, il y a des personnes qui refusent d'être mises à l'abri mais nous ne pouvons pas nous réfugier derrière cet argument pour constater qu'un certain nombre de personnes sont condamnées à dormir dans la rue parce qu'il n'y a pas un dispositif d'hébergement d'urgence pour la nuit ou quelques nuits suffisant, tout en reconnaissant que la Ville de Paris et la Préfecture ont notablement amélioré le dispositif d'hébergement. Mais il n'en demeure pas moins que l'on doit encore faire face à une situation qui n'est pas acceptable et qui se traduit par le fait que plus de 300 personnes sont laissées à la rue. C'est la raison pour laquelle il nous est paru indispensable que la salle Jean Aicard soit mobilisée, non pas de façon permanente mais de façon ponctuelle, certains jours lorsque la température chute à 5 degrés, avec les associations qui interviennent régulièrement dans la salle. Nous pensons que le problème peut être discuté avec ces associations et qu'une organisation peut certainement être trouvée pour permettre la mise à l'abri d'urgence des personnes qui sont à la rue, tout en permettant un fonctionnement de la salle Jean Aicard pour les associations. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Nous n'acceptons évidemment pas ces situations qui sont douloureuses pour chacun d'entre nous. Elles nous interrogent sur la capacité de notre société à tendre la main et à offrir des solutions de stricte humanité. Il ne s'agit même plus de solidarité mais d'une preuve de notre humanité que de permettre à ceux qui sont en danger dans la rue de se mettre à l'abri. Nous partageons donc évidemment les considérants de ces vœux. »

Cependant, et je sais que les groupes auteurs de la première version du vœu sont aussi attentifs que moi à notre obligation de faire des propositions dans ce Conseil qui sont réalisables, sur lesquelles nous allons pouvoir tenir les engagements. La sensibilité de chacun sur cette part d'humanité, il en est notre responsabilité d'élu de transformer en actes qui de manière concrète peuvent améliorer la situation des gens et de ne pas en rester à des bons sentiments.

M. Luc LEBON l'a très bien dit, notre première responsabilité, dans l'arrondissement comme à l'échelle de Paris, est de créer des places d'hébergement d'urgence supplémentaires. Et c'est ce que nous faisons, y compris dans le 16^{ème} arrondissement, là où le maire d'arrondissement n'en veut pas et où pourtant l'effort doit y être porté par tout Paris. On considère que la solidarité doit être à l'échelle de tous les arrondissements parisiens. C'est ce que nous avons fait l'été dernier, alors qu'il n'y avait pas de problème climatique, quand nous avons eu des besoins d'hébergement d'urgence importants liés à l'arrivée de réfugiés. Nous avons là encore fait preuve de solidarité et d'humanité. Je suis sûr que M. Michel BILIS sera d'accord avec moi pour dire que la première priorité est de soutenir M. Ian BROSSAT dans son travail de création de places d'hébergement d'urgence avec le Préfet de la Région Ile-de-France.

Je crois que M. LEBON l'a également dit avec beaucoup de justesse, il y a des publics à traiter de manière particulière car on sait que leur mise à l'abri peut être plus compliquée : les personnes avec des animaux/chiens, les femmes seules (par peur, mauvaises expériences dans les structures d'hébergement)... Il faut trouver des solutions adaptées et donc des places d'hébergement particulières, et là encore, il ne suffit pas de dire que des places sont créées pour que ces publics particuliers trouvent une mise à l'abri.

Nous avons l'obligation impérieuse de proposer des solutions de mise à l'abri, mais nous avons également la nécessité de les proposer dans des conditions de dignité et de décence minimales.

On ne peut pas, sous prétexte de les sortir de la rue pour les mettre au chaud, les mettre n'importe où. Je crois qu'on doit attendre des conditions d'exigence, de décence et de dignité pour ces personnes que l'on met à l'abri et non pas considérer que n'importe quelle salle peut devenir un jour ou l'autre une salle d'hébergement. Ces personnes dans la rue ont le droit aux conditions de décence et de dignité minimale quand on les met à l'abri.

Sur le vœu lui-même et notamment la notion de « grand froid », je voudrais dire qu'avant le Plan grand froid, il y a le niveau de la Vigilance Froid : le SAMU social et les associations sont mobilisés dès que la température avoisine zéro degré. Depuis l'hiver 2008, cet élément de température n'est plus inscrit en tant que tel. C'est à l'appréciation des préfets sur la base des températures ressenties que le Plan grand froid est activée ou non : une situation avec 4 degrés, un taux d'humidité élevé et un vent important conduirait au déclenchement du Plan grand froid. C'est pourquoi je pense que ce critère de degré n'est aujourd'hui plus conforme aux moyens dont disposent les Préfets pour apprécier les situations de grand froid. C'est pourquoi, dans le souhait de nous faire tous converger sur notre envie et notre exigence d'humanité et de solidarité, mais aussi d'opérabilité, de faire des vœux qui peuvent être concrètes, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants appuiera avec beaucoup de volonté le vœu bis qui nous est proposé par les élus du groupe socialiste. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce beau plaidoyer. Je passe la parole à M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je vais être beaucoup plus bref. Nous approuvons le vœu présenté par M. LEBON. Je pense que ce qu'il a dit était très clair. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je voudrais rappeler que nous avons tous la même honnêteté lorsque nous disons que nous ne supportons pas de voir des personnes dormir dans la rue. Ce serait faire un mauvais procès de penser que les uns ont plus de franchise que les autres. Il me semble essentiel de le rappeler.

Mme HIDALGO s'est engagée en faisant de la lutte contre l'exclusion la grande cause de sa mandature. Tous les propos très bien dits par M. LEBON ou M. MARTINS rappellent que nos actions au quotidien montrent que nous faisons tout notre possible. Il s'agit d'un sujet très complexe sur lequel les questions sociales et psychologiques, voire psychiatriques, interviennent. Le résultat de cette complexité est que, malgré tous les efforts de la puissance publique, des personnes dorment toujours à la rue.

Notre devoir est évidemment de tout faire pour que ces personnes puissent trouver un hébergement, et de préférence une solution pérenne. C'est pourquoi nous concentrons d'abord nos efforts sur la construction de logements, et ensuite sur la construction d'hébergements d'urgence pour répondre de manière intercalaire aux situations les plus critiques. Le vœu alternatif tel qu'il a été présenté est à la fois pratique, opérationnel et correspond bien à nos responsabilités. Je vous propose de passer au vote du vœu initialement déposé par Mme Joëlle MOREL. »

V11201603 Vœu relatif à l'ouverture des équipements municipaux aux personnes sans abri

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion adopté au Conseil de Paris le 17 mars 2015 ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale du 11^{ème} de lutter concrètement contre la grande précarité, en particulier par l'ouverture, en période de grand froid, du gymnase Philippe Auguste et de la salle Jean Aicard ;

Considérant le dynamisme du tissu associatif du 11^{ème} sur ce sujet en particulier par la multiplication des maraudes de proximité par des collectifs et des associations et la mise en place d'un réseau de solidarité avec les commerçants via l'association Le Carillon ;

Considérant le vœu porté par la commission SOLEX des conseils de quartiers en décembre 2015 au sujet de l'ouverture aux sans-abris de la salle Jean Aicard du 15 novembre à la fin mars ;

Considérant le projet de réaménagement de la Bagagerie par l'association Onze mille potes, voté dans le cadre du budget participatif en 2015 ;

Considérant qu'il ne faut plus attendre les périodes de grand froid mais anticiper ces périodes qui reviennent inévitablement tous les ans ;

Considérant que la l'hébergement des sans abris devient nécessaire bien avant que la température atteigne ce seuil subjectif et très bas des - 5 ° ;

Considérant qu'un grand nombre de citoyens dans le 11^{ème} sont mobilisés sur cette question, que l'ensemble des partenaires du 11ème partage cette problématique des sans-abris et dénonce cette gestion au « thermomètre » de l'ouverture et de la fermeture des équipements et souhaite sortir durablement les personnes de la rue.

Sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste, et des élu-e-s du groupe communiste,

EMET LE VŒU :

- Que la notion de « grand froid » soit redéfinie ;

- Que dans la continuité du vœu « Un équipement = plusieurs usages » voté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2015, ce groupe de travail mette en place pour l'hiver 2016 (entre le 15 novembre et la fin mars) l'ouverture de la salle Jean Aicard aux sans abris, en ayant soin de trouver des hébergements aux associations qui ont l'habitude d'occuper cet équipement.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Les élus du groupe écologiste et du groupe communiste. Qui s'abstient ? Personne. Qui ne prend pas part au vote ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201604 Vœu relatif à l'ouverture des équipements municipaux aux personnes sans abri

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion adopté au Conseil de Paris le 17 mars 2015 ;

Considérant que l'hébergement d'urgence et la lutte contre l'exclusion sont de la responsabilité de l'Etat, et qu'il héberge à ce titre 80.000 personnes chaque nuit en Ile-de-France ;

Considérant que les capacités d'hébergement à Paris s'élèvent à l'année à 9.380, et qu'à ces capacités s'ajoutent un renfort hivernal continu de 1.529 places, soit 500 de plus que l'hiver précédent;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris qui fournit la très grande majorité des locaux mobilisés pour cet accroissement de capacité, et peut également décider l'ouverture ponctuelle de certains équipements municipaux pour assurer une mise à l'abri complémentaire ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale du 11^{ème} de participer à cette mobilisation en période de grand froid ;

Considérant le dynamisme du tissu associatif du 11^{ème} sur ce sujet en particulier par la multiplication des maraudes de proximité par des collectifs et des associations, la mise en place d'un réseau de solidarité avec les commerçants via l'association Le Carillon ; la mobilisation des conseils de quartier, et de l'association 11.000 Potes ;

Considérant qu'il peut demeurer lors des vagues de froid des demandes d'hébergement non-pourvues, mais surtout que de trop nombreuses personnes continuent de refuser les prises en charge;

Sur proposition des élus des groupes socialiste, et Radical de gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VOEU :

- Que les dispositifs soient mieux adaptés pour ne pas laisser de demandes d'hébergement non pourvues lors de vagues de froid ;
- Qu'une réflexion soit engagée avec les professionnels des associations pour mener un travail plus étroit auprès de ceux qui refusent les hébergements, alors même que les températures les mettent en danger ;
- Que la salle Jean Aicard puisse être mobilisée lorsque le programme municipal de renforcement des capacités de mise à l'abri est mis en œuvre.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe écologiste et du groupe communiste. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11201605 Vœu relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre par la Ville de Paris

M. le Maire : « Nous en arrivons au dernier vœu présenté par Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « ce vœu a pour objectif d'aller un peu plus loin dans la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Il propose d'analyser et d'agir sur les inégalités à travers les budgets.

Je reviens sur la notion de genre. Le genre est un outil critique qui permet d'analyser et de comprendre comment la société attribue aux individus masculins et féminins les rôles déterminés.

Le concept de genre suppose donc que l'identité sexuée n'est pas qu'une affaire biologique mais découle d'une construction sociale.

La budgétisation sensible amène à se demander si la collecte, c'est-à-dire les impôts, les taxes, les paiements de service et la distribution de ressources financières, les subventions aux associations, les investissements dans les équipements, dans le fonctionnement des services, renforce ou diminue les inégalités entre les sexes, et ce, enveloppe par enveloppe. Ainsi, par exemple dans une ville de la Haute-Garonne, l'analyse genrée des dépenses a permis de constater que les hommes représentent 60% des licenciés des clubs sportifs locaux, qu'ils bénéficient de 73% des subventions, que la municipalité alloue 27,70 euros par homme inscrit dans une association sportive, contre 12,90 euros par femme. Une fois cette analyse menée, il est possible de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité.

Pour aller encore un peu plus loin, nous demandons donc une analyse de l'impact des redevances acquittées par les usagers pour accéder aux prestations proposées par la Ville de Paris. Il s'agit d'évaluer les coûts supportés par les femmes et les hommes habitant le territoire pour accéder à un service ou à une prestation publique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. La parole est à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je note que la Droite n'a pas souhaité prendre la parole sur la question du genre.

Pour vous répondre chère Joëlle MOREL, vous avez commencé en disant que ce vœu avait pour objectif d'aller un peu loin. Mais un peu plus loin par rapport à quoi ? Si vous faites allusion à la politique municipale, ce sera compliqué car votre vœu est en-deçà de l'action politique que mène déjà ma collègue et camarade Hélène BIDARD. Je prendrais des exemples précis et très simples pour permettre à tout le monde de comprendre de quoi nous parlons. Ainsi cette année, pour la première fois, les services de la Ville ont réalisé un « bleu budgétaire », un document permettant d'analyser le budget de la Ville de manière transversale et de laisser les élus entrer dans le budget par des thèmes. Le premier document a été publié en décembre 2015. Les prochains permettront d'évaluer correctement si les politiques d'égalité femme/homme progressent dans les politiques municipales.

Autre exemple très précis : la question de la commande publique. Cela fait plus d'un an, depuis décembre 2014, que les appels d'offre de la Ville de Paris intègrent la question de l'égalité femme/homme. Elle n'était pas intégrée auparavant car la possibilité législative n'existait pas. Elle est possible à Paris depuis la publication des décrets d'application de la dernière loi sur l'égalité femme/homme.

Vous parliez de l'impact des redevances acquittées par les usagers. Il s'agit d'une question plus complexe. L'analyse de cet impact a été formulée pour la première fois dans la mission d'information et d'évaluation, que présidait mon camarade Ian BROSSAT lors de la précédente mandature, sur les familles monoparentales. Il faudrait peut-être mener cette étude plus loin et nous l'avons d'ores et déjà demandé.

Sur un budget sensible au genre, je voudrais vous signaler un autre point important qui porte sur la question de l'espace public. Vous savez que la Ville de Paris est en train de lancer la rénovation de sept grandes places de Paris et va dépenser beaucoup d'argent. Du coup, la question du genre et de l'espace public est posée. Les services de la Ville, notamment la mission de l'égalité femme/homme, et le cabinet de Mme Hélène BIDARD sont pleinement engagés dans les

démarches de concertation. Le 13 octobre dernier, un séminaire s'est tenu à l'Hôtel de Ville sur le thème du genre et l'espace public, pour permettre à tous les partenaires participant à la concertation (agents de la Ville, de la Direction de l'Urbanisme, de la Direction de l'Espace Public) de se former et d'envisager cette question sur des chantiers aussi importants.

Il est aussi question dans le vœu de la formation des élus : cela relève en partie de la Ville, mais j'ai la chance d'appartenir à l'Association nationale des élus communistes et républicains, dont le centre de formation a délivré en octobre une formation sur le genre qui s'est tenu dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Je tiens à votre disposition le calendrier des formations du CIDEFE, le centre de formation des élus communistes.

Le vœu recommande des actions que nous mettons déjà en place. Je demande donc à Mme Joëlle MOREL si elle souhaite retirer son vœu. »

M. le Maire : « Je laisse Mme Joëlle MOREL répondre avant de lancer le débat. »

Mme MOREL : « Nous ne retirerons pas le vœu. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je souhaite juste faire remarquer que, puisque M. TIBERTI affirme que tout est parfait, ce vœu est inutile. »

Mme MOREL : « La notion de genre est de plus en plus utilisée, et nous pouvons remercier certaines associations qui travaillent sur le thème depuis de nombreuses années. Elles sont maintenant un peu entendues à la Ville de Paris et c'est une bonne chose.

Je pense qu'il y a tout un travail à entreprendre au niveau des budgets genrés et pour l'instant ce travail n'a pas encore commencé malheureusement. »

M. TIBERTI : « Comme je le disais, le travail a commencé. Le bleu budgétaire existe, il faut le lire. Il y a peut-être des loups à relever mais les moyens de travailler existent. Le travail a commencé et poursuivons-le.

Par ailleurs, je pense que nous sommes tous les deux d'accord, et je n'oserais citer ici M. Christian SAINT-ETIENNE, mais le vœu est peut-être inutile. »

M. LEBON : « Je partage l'avis de mes collègues. Idéalement, je pense qu'il serait souhaitable que le vœu soit retiré. J'ai du mal à voter contre car nous n'y sommes pas du tout opposés. Nous nous abstiendrons. »

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote du vœu. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et que seule une politique volontariste permettra d'y mettre fin ;

Considérant que le budget de la Ville de Paris est un acte politique illustrant et mettant en œuvre des priorités sociales, économiques, éducatives, sportives et culturelles ;

Considérant que la budgétisation sensible au genre consiste à anticiper les inégalités qu'un budget pourrait engendrer et à les corriger ;

Considérant que cette approche budgétaire répond à des enjeux de transparence, de bonne gouvernance et d'évaluation des politiques publiques et s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques dont les femmes sont trop souvent les premières impactées ;

Considérant que la budgétisation sensible au genre est l'un des engagements de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée par la Ville de Paris ;

Considérant la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui dispose que les collectivités territoriales mènent une politique intégrée de l'égalité, et le décret du 24 juin 2015 qui impose depuis le 1^{er} janvier 2016 aux communes de présenter un rapport en matière d'égalité femmes-hommes avant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le Rapport du Haut conseil à l'Égalité femmes-hommes relatif à la lutte contre les stéréotypes qui préconise la mise en place de « l'éga-conditionnalité » dans la commande publique ;

Considérant que l'élaboration d'un budget est un processus long et qu'il convient de prendre en compte la dimension du genre dès sa préparation ;

Sur proposition de Mme Joëlle Morel et des élu-e-s du groupe écologiste,

EMET LE VOEU :

Que Madame la Maire de Paris soumette au vote du Conseil de Paris une délibération décidant de la mise en place d'un budget sensible au genre, dans l'esprit du 8 mars et de la lutte pour les droits des femmes, comprenant :

- les conditions nécessaires pour ce faire : collecte des statistiques ventilées par sexe, identification des enveloppes impactant directement ou indirectement l'égalité femmes-hommes, définition des indicateurs sexués de suivi des actions et formation des élu-e-s et des agent-e-s ;
- les moyens d'action pour ce faire, telle qu'une analyse du budget *a posteriori* étudiant la distribution des ressources allouées, des démarches participatives permettant d'identifier les besoins des habitant-e-s, la mise en place systématique de clauses d'égalité dans la commande publique, l'analyse de l'impact du mode de calcul et du montant des redevances acquittées par les usagers pour accéder ou prestations proposées par la Ville de Paris.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Les cinq élus du groupe écologiste. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

A 22h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.